



Hospices Civils de Beaune
Centre Hospitalier Philippe le Bon

**INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES
DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE**

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026

Institut de Formations Paramédicales des Hospices Civils de Beaune

***Former des professionnels de santé réfléchis et compétents au
service du territoire***

« Le terme de professionnalisation est défini comme un processus social par lequel on devient professionnel. C'est aussi le parcours accompli pour développer les compétences et les valeurs propres à la profession et qui participent à la construction d'une identité professionnelle. C'est enfin la mise en œuvre de dispositifs destinés à préparer à l'exercice d'un certains types d'activités. »¹ Louise Malavialle

¹ MALAVIALLE, L. Un dispositif professionnalisant en formation initiale aide-soignante et auxiliaires de puériculture. Revue soins cadres, novembre 2006, N° 160, p70

Table des matières

INTRODUCTION	1
PRESENTATION DE L'IFP DE BEAUNE	4
LES VALEURS DE L'EQUIPE	9
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT.....	10
FINALITES DES FORMATIONS	12
CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES POUR UN SOIGNANT EN DEVENIR (IDE) : l'étudiant(e) IDE est préparé(e) à :.....	13
CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES POUR UN SOIGNANT EN DEVENIR (AS) : l'élève aide- soignant(e) est préparé(e) à :.....	14
PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	15
<i>L'articulation théorie-pratique</i>	15
<i>Le développement du raisonnement clinique.....</i>	16
<i>La démarche réflexive</i>	17
<i>La formation aux soins relationnels et éducatifs.....</i>	18
<i>Le soignant 4.0.....</i>	19
<i>L'approche par compétences</i>	20
FORMATION THEORIQUE	24
FORMATION CLINIQUE EN STAGE	26
EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	29
CONCLUSION	30
ANNEXES.....	31
BIBLIOGRAPHIE.....	64

INTRODUCTION

Ce projet pédagogique traduit **l'engagement d'une équipe** dans l'ingénierie pédagogiques des formations proposées ainsi que dans **l'accompagnement** de la **professionnalisation** des soignants de demain. Il vise à former des infirmiers et des aides-soignants compétents, **réflexifs** et **agiles, capables de répondre aux besoins** de santé de la population.

Ce projet est rédigé par l'ensemble de l'équipe pédagogique sous la responsabilité de son directeur. Ce projet a été retravaillé en 2025 en lien avec les **axes stratégiques de l'institut**. Son actualisation est le fruit d'un **travail collectif** nourrit par le partage des réflexions et d'un engagement dans **l'amélioration et l'adaptation des pratiques pédagogiques**.

Il s'appuie sur les principes de **l'apprentissage expérientiel**, de **l'apprentissage actif**, sur la **valorisation des situations professionnelles** comme **supports d'apprentissage** et sur le principe « *Tout individu possède en lui les moyens de sa réussite* » Michelle Lemaire. Il prend également en compte l'importance de l'innovation pédagogique, du numérique en santé et de l'intégration de la formation en soins infirmiers au sein du système universitaire.

Il est le **document de référence** pour tous les acteurs de la formation car il présente les orientations pédagogiques et professionnelles ainsi que les valeurs véhiculées et devant être mobilisées par l'ensemble des acteurs de la formation.

Outil de communication avec les différents partenaires, il est le **fil conducteur** de la formation et révèle la **philosophie** impulsée à l'institut participant ainsi à la **construction de l'identité** professionnelle de l'apprenant et à sa professionnalisation.

Il doit être **évolutif**, réaliste, réalisable, source de réflexion et évaluable. Il appelle à l'échange et au partage des avis de l'ensemble des acteurs qui collaborent à la formation.

Ses objectifs sont de :

- Garantir un niveau de **formation de qualité** répondant aux enjeux des besoins de santé et adaptée aux évolutions des métiers du soin et de l'accompagnement
- **Fédérer** l'équipe autour de pratiques pédagogiques adaptées au public accueilli favorisant les conditions d'apprentissage et intégrant une **individualisation des parcours**
- Intégrer les **orientations, axes stratégiques et priorités** :
 - Loi « ma santé 2022 » et stratégie nationale de santé - Plans nationaux de santé publique
 - Plan régional de santé 2018-2028 et schéma régional 2023-2028
 - Projet médical partagé du GHT « Sud Côte d'Or »
 - Projet médical partagé
 - Projet d'établissement des Hospices Civils de Beaune
- Intégrer les axes stratégiques du **schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028**
- **Le référentiel d'intervention pour la promotion de la santé mentale des étudiants** en Bourgogne Franche Comté visant à améliorer le bien-être des étudiants dans

l'enseignement supérieur. Le référentiel d'intervention pour la promotion de la santé mentale des étudiants en Bourgogne-Franche-Comté vise à instaurer un cadre commun et une approche systémique pour améliorer le bien-être des apprenants de l'enseignement supérieur.

Dans cette dynamique, l'institut affirme que la santé mentale des apprenants constitue une préoccupation centrale et transversale. L'équipe pédagogique fait de la promotion de la santé mentale un projet commun à toutes les promotions, s'engageant ainsi à accompagner chaque étudiant vers l'atteinte de son plein potentiel et à prévenir l'apparition de situations de détresse psychologique. Ce choix traduit la volonté de l'institut de placer la santé mentale au cœur de son projet pédagogique, en cohérence avec les recommandations régionales et nationales en matière de bien-être étudiant.

- Assurer la **cohérence** des contenus de formation en lien avec l'acquisition de compétences et le processus de **professionnalisation** en respect des termes du **référentiel de formation**.

Conformément à *l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*, et Conformément à *l'arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts paramédicaux*, la directrice soumet le projet pédagogique à la **validation de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut**. Ce projet est donc validé par les tutelles et partenaires : A.R.S., C.R., C.H. support ainsi que les représentants des apprenants et des professionnels.

Le projet pédagogique s'appuie sur les axes stratégiques du projet de l'institut avec des formations qui répondent aux grandes orientations de santé (**Annexe 1**).

Déclinaisons des axes stratégiques

PROJET IFP HCB 2025-2030



PRESENTATION DE L'IFP DE BEAUNE

Situation géographique



La Bourgogne est une région qui se situe à quelques centaines de kilomètres au sud de Paris et s'étend jusqu'aux portes de Lyon. Grande région composée de **4 départements**, la ville de Dijon en est la préfecture.

Ainsi, située à 45 km au sud de Dijon, la ville de Beaune bénéficie d'une **situation géographique et touristique privilégiée** ainsi que d'un axe routier, autoroutier et ferroviaire permettant une grande facilité d'accès. La ville se situe également à proximité du CHU de Dijon et du CH de Chalon-sur-Saône.

Le territoire beaunois se caractérise par de fortes disparités (emploi, attractivité, accessibilité), un ralentissement démographique (solde migratoire déficitaire), un vieillissement démographique conséquent (supérieur à la moyenne nationale) et un taux de pauvreté important chez les jeunes.

Il existe une **forte employabilité régionale** pour la profession infirmière et le secteur gériatrique est fortement représenté à ce niveau.

L'institut de formation, dont l'**organisme gestionnaire** est l'établissement public de santé « *les Hospices Civils de Beaune* » dispense une formation en soins infirmiers (IFSI), une formation aide-soignante (IFAS) et des actions de formation professionnelle continue.

Soucieux de décliner les axes du **schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028** et de s'inscrire dans une logique de **formation continue tout au long de la vie**, l'IFSI accueille un quota autorisé de 3 promotions de **50 étudiants en soins infirmiers** (hors redoublements, reprises de cursus, mutations, apprentissage) par voie de sélection (candidats issus de la formation professionnelle continue ou du dispositif PARCOURSUP) et un **quota autorisé de 40 élèves aides-soignants** pour la rentrée de septembre par voie de sélection (candidats issue de la formation professionnelle continue, voie de la VAE et dans le cadre de l'apprentissage). Une deuxième rentrée est organisée pour la formation d'aide-soignante en janvier/mars avec un quota autorisé de 12 élèves par voie de sélection identique à celle de la rentrée de septembre (seulement pour les baccalauréats professionnels ASSP/SAPAT).

Un point d'histoire

Héritière d'un riche patrimoine historique et architectural, capitale des vins de Bourgogne, la ville de Beaune abrite également des formations post baccalauréat dont la formation en soins infirmiers.

La ville de Beaune se caractérise par une longue **tradition hospitalière** dont témoignent encore aujourd'hui **Les Hospices Civils** qui organisent chaque année la célèbre vente des vins internationale à visée caritative.

L'histoire des Hospices de Beaune débute en 1440 sous l'égide de **Nicolas Rolin** et de son épouse, **Guigone de Salins** qui créent une fondation pieuse. Il s'agit du premier hôpital pouvant accueillir et soigner des « *malades et des déshérités* » à titre gratuit et de « *l'accès aux soins pour tous* ».

Jusqu'en 2006, la communauté religieuse de l'Hôtel Dieu a participé activement à la gestion de l'établissement.

Toujours dans une volonté de répondre aux exigences du présent tout en respectant le passé, les religieuses et l'administration avaient accueilli au sein de l'Hôtel Dieu *une Ecole d'infirmières* dont les cours avaient débuté le 1^{er} octobre 1931.

C'est en 1980, que cette école fut fermée et installée dans des locaux nouvellement construits, ceux qui nous accueillent toujours à ce jour.

Les programmes de formation se sont succédé et à partir de 2009, la formation infirmière s'est inscrite dans le dispositif universitaire **LMD** (Licence, Master, Doctorat) et s'est universitarisée. Le statut d'« *élèves* » a alors cédé la place à celui d'« *étudiants(es)* » et la formation a obtenu le niveau de **grade licence**.

La vente des vins des Hospices Civils de Beaune permet aux étudiants(es) en soins infirmiers de participer à un évènement annuel international via la célèbre vente de charité au profit

d'associations caritatives présidée par des personnalités médiatiques. Les étudiants(es) mettent au service de cette manifestation leurs compétences sur le plan relationnel, organisationnel, logistique et contribuent ainsi à renforcer le lien entre l'Institut de formation et l'Etablissement d'adossement.

Ainsi l'institut de Beaune, **riche de son histoire**, poursuit son évolution dans une **approche humaniste** afin de former **des infirmier(e)s responsables et compétent(e)s pour répondre de manière qualitative et efficiente aux besoins des usagers d'aujourd'hui dans un environnement toujours évolutif et mouvant.**

Locaux

- **Locaux réservés à la formation**

- 5 salles de cours (dont un amphithéâtre de 95 places)
- 2 Salles de travaux pratiques équipées en laboratoire de simulation
- 1 Salle informatique (11 postes)
- 1 centre de documentation

- **9 bureaux de formateurs**

- **Locaux réservés à l'administration**

- Secrétariat
- Direction
- Salle de réunion
- Local à archive

- **Un espace restauration réservé aux apprenants**

En 2013 et 2014, l'institut a bénéficié de travaux **d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**. Néanmoins de **nouveaux aménagements** sont nécessaires (ascenseur) suite à un audit réalisé en 2020. Ces travaux sont planifiés dans le rétro planning institutionnel des Hospices Civils de Beaune.

Ressources humaines

La gestion et l'activité de l'institut sont assurées par :

- **Un directeur** des soins dont le temps est partagé entre la coordination générale des soins et l'IFP, responsable de :
 - **La conception et déclinaison** du projet d'institut intégrant les axes des plans nationaux de santé publique, du projet régional de santé, du schéma

régional des formations sanitaires et sociales et du projet d'établissement d'adossment,

- **L'organisation de la formation initiale et continue,**
 - **La gestion et l'organisation** de la formation continue à destination des professionnels
 - **L'animation et l'encadrement** de l'équipe pédagogique, administrative et technique
 - **La conception et la mise en œuvre d'une démarche qualité**
 - D'une **collaboration partenariale** efficiente
 - La mise en place d'un **plan de communication interne et externe**
- **Un cadre supérieur de santé adjoint de direction** dont le temps est partagé entre l'IFSI et l'IFAS, responsable de :
- **L'organisation, de la coordination de la formation initiale et continue,**
 - **La coordination des stages**
 - **L'animation et l'encadrement** de l'équipe pédagogique, administrative et technique
 - **La conception et mise en œuvre de la démarche qualité**
 - **L'animation du réseau** partenariale pédagogique
 - La mise en place d'un **plan de communication interne et externe**
- **Une équipe pédagogique** composée de 9 cadres de santé formateurs (dont 2 infirmier(e)s *faisant-fonction*. et un infirmier en pratique avancée) Ces personnels exercent à temps plein.
- **Trois adjointes administratives à temps plein** en charge de l'activité administrative et de l'accompagnement des apprenants dans leurs démarches.
- **Un documentaliste et chargé de communication** qui oriente et aide les apprenants dans leurs recherches documentaires et collabore au plan de communication interne et externe de l'institut ainsi qu'à la démarche qualité. Il exerce à temps plein.
- **Un agent d'entretien-logistique** qui exerce à temps plein.

Organigramme



Secrétaires de Direction

Patricia CORDELIER
Florence DUBIET
Isabelle ROURE
Ist.sec.ifs@ch-beaune.fr

Cellule Qualité

Virginie BRELOT
Anthony POUX-BERTHE

Sandrine FAUCHER

Directeur des soins

Virginie BRELOT

Cadre supérieure de santé
Chargée de coordination pédagogique
et de missions transversales

**Centre de documentation
et cellule de communication**

Gérald TIROT

Entretien et logistique

Claude MORTIER

**Institut de formation en soins
infirmiers**

Coordination
Virginie BRELOT

Cadres de Santé et FF cadres de santé
formateurs et IPA

Adrien BURDET (IPA)
Maud HUCHETTE (référénte handicap)
Véronique LEVEL
Domitille PICARD (référénte laïcité et
informatique)
Anthony POUX-BERTHE
Marie-Hélène VALLON (référénte handicap)
1 poste Vacant

**Institut de formation
aide-soignante**

Coordination
Virginie BRELOT

Cadres de Santé et FF cadres de
santé formateurs

Sylvie MARTIN
Patricia MELIN

**Département de formation professionnelle
continue**

Coordination
Virginie BRELOT

Cadres de santé et FF cadres de santé
Formateurs

Maud HUCHETTE
Domitille PICARD
Véronique LEVEL
Sylvie MARTIN
Patricia MELIN
Anthony POUX-BERTHE
Marie-Hélène VALLON

LES VALEURS DE L'ÉQUIPE

La démarche pédagogique des formateurs s'appuie sur des valeurs qui constituent les fondements des métiers du soin.

La philosophie des formations repose sur une conception **HUMANISTE** de l'Homme fondé sur les principes de **Respect, Dignité, Équité, Solidarité, Ethique et Laïcité**.

Les valeurs et principes déclinés et mobilisés par l'équipe pédagogique au sein des enseignements ainsi que requis par la profession infirmière sont :

Respect : base de la relation pédagogique, de la reconnaissance mutuelle, de la bienveillance et de l'altérité

- **Équité** : reconnaissance des droits des personnes dans la mise à disposition des moyens, l'impartialité de l'évaluation et le respect du règlement intérieur et des règles professionnelles
- **Humanisme** : foi en l'Homme et dans sa capacité à évoluer positivement. Solidarité, bienveillance, responsabilité
- **Bienveillance** : écoute, attention, intérêt, indulgence et non-jugement
- **Responsabilité** : conscience de la portée des actes et capacité à les assumer (autonomie et notion d'« *acteur* »)
- **Dignité** : reconnaissance de la valeur intrinsèque d'autrui et qui commande le respect
- **Intégrité** : inclut honnêteté, loyauté, fiabilité

Elles participent à la **construction de l'éthique et de l'identité professionnelle** des apprenants. Elles doivent animer les actes et réflexions de l'équipe de l'institut au quotidien.

Autant de valeurs et de qualités qui permettront à l'infirmier(ère) et à l'aide-soignant **de participer**, dans son champ de compétences et dans le cadre de sa formation, **aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs**. Ces soins ayant pour objet de **promouvoir, protéger, maintenir et restaurer** la santé de la personne dans le respect de ses droits et de sa dignité.

En effet, son rôle s'inscrit dans une **approche globale** et prend en compte la dimension relationnelle des soins.

Code de déontologie de l'équipe

Dans le cadre de son exercice professionnel, l'équipe de l'institut a souhaité élaborer un **code de déontologie** qui souligne des **principes de l'éthique professionnelle** envers les apprenants, les intervenants et entre les membres de l'équipe elle-même (**Annexe 2**)

FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a décentralisé la formation professionnelle du secteur sanitaire restée jusqu'alors sous la responsabilité de l'Etat.

La région est devenue compétente pour :

- **La répartition des quotas et des capacités d'accueil**
- **L'agrément des instituts et de leurs directeurs**
- **Le financement des instituts de formation** (fonctionnement et équipements)
- **Les aides aux apprenants**

Le **Conseil Régional** assure le financement des organismes de formation paramédicaux.

L'**Etat** conserve la fixation des quotas nationaux et leur répartition par région ; il reste compétent en matière de pédagogie (**ARS**) et de délivrance des diplômes (**DREETS**).

*Avec l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif au diplôme d'état infirmier, l'université prend part à la formation en vue de l'obtention d'un Diplôme d'Etat Infirmier, valant **grade de licence** (article D.636-69 du code de l'éducation)*

La mise en œuvre de ce partenariat a nécessité que les instituts de formation en soins infirmiers se réunissent en **groupement de coopération sanitaire (GCS)** afin de pouvoir établir une convention qui précise les modalités d'intervention de l'université dans les instituts. L'IFSI de Beaune fait partie du « **GCS IFSI de Bourgogne** » par conventionnement.

Le **Centre Hospitalier (HCB)** support demeure l'organisme gestionnaire.

Conformément à *l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, et Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts paramédicaux, une **nouvelle gouvernance** et différentes **instances** ont été instituées :*

- **Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI)**, présidée par le directeur général de l'ARS ou son représentant.

Cette instance émet un **avis** sur :

- ✓ Budget, investissements, ressources humaines, mutualisation de moyens, équipements et locaux, rapport annuel d'activité pédagogique, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, bilans annuels des 3 sections, cartographie des stages, intégration institut dans schéma régional de formation.

Et valide :

- ✓ Le projet de l'institut
- ✓ Le règlement intérieur
- ✓ La certification de l'institut
- **Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et élèves (SCTPSIE)**, présidée par le directeur de l'institut. Cette instance rend des **décisions** sur les situations suivantes :
 - ✓ Actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge
 - ✓ Demandes de redoublement formulées par les apprenants
 - ✓ Demande de césure

Elle est **informée** des mesures d'accompagnement des apprenants en difficultés pédagogiques ou bénéficiant d'aménagement en cas de situation de handicap ou de grossesse.

- **Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires (SCTSD)**
Cette section est présidée par un représentant des enseignants (tirage au sort) et rend des **décisions** relatives aux **fautes disciplinaires** : Avertissement, blâme, exclusion

- **Section relative à la vie étudiante** : est présidée par le directeur de l'institut assisté d'un **vice-président étudiant**. Cette section traite tout ce qui est en lien avec la vie étudiante au sein de l'institut (ordre du jour co-construit par le directeur et le vice-président à partir des éléments recueillis auprès des promotions)
- **Commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR)**, présidée par le directeur de l'institut ou son représentant se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieu professionnel constitutives de la formation aide-soignante. Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit en fin d'année scolaire.
- **Commission d'attribution des crédits (CAC)** se réunit à l'issue de chaque semestre et à l'issue des sessions de rattrapage de la formation en soins infirmiers. Cette instance est présidée par le directeur de l'institut.
-

Un règlement intérieur précise le **fonctionnement et l'organisation de l'institut**. (Annex

FINALITES DES FORMATIONS

L'andragogie fait de l'apprenant l'auteur de son succès et de l'équipe le moteur de la réussite. Ainsi, l'apprenant adulte en formation a besoin d'un tuteur, d'un guide, d'un accompagnateur de ressources... d'encouragements et de respect.

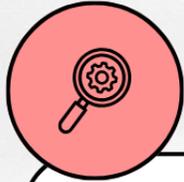
Il est attendu au terme de sa formation que l'apprenant soit un professionnel **compétent, polyvalent, autonome, responsable, réflexif**

- Apte à répondre aux **besoins de santé** d'un individu ou d'un groupe dans le domaine **préventif, curatif, de réhabilitation et de réadaptation,**
- Apte à investir des **situations nouvelles** dans un contexte politico-médico-économique en mutation,
- Apte à reconnaître ses **émotions** et à les gérer avec l'analyse et la distance professionnelle requise,
- Capable de **questionnement, de réflexion, d'analyse** afin de donner du **sens** à ses actes,
- Capable d'assumer ses missions et responsabilités en tenant compte des **aspects éthiques et juridiques de son engagement professionnel,**
- Apte à **collaborer** avec les différents partenaires de santé afin d'offrir une prestation de qualité aux personnes soignées,
- Capable **d'analyser ses acquis et potentiels** afin de choisir un premier poste avec discernement
- Capable de **s'interroger sur ses** choix dans le but d'affiner son projet professionnel,
- Capable de participer à la **formation de ses pairs** et à **l'évolution de la profession.**

En intégrant la formation, l'apprenant s'engage dans un processus d'apprentissage et de professionnalisation selon la taxonomie de Bloom².

² Taxonomie de Bloom, <https://www.bienenseigner.com/taxonomie-de-bloom/>

CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES POUR UN SOIGNANT EN DEVENIR (IDE) : l'étudiant(e) IDE est préparé(e) à :



A L'ISSUE DE LA 1ÈRE A DECOUVERTE DU MÉTIER

- Exprimer ses besoins en outils d'apprentissage et situer son niveau de connaissances et de compétences.
- Mobiliser les outils d'apprentissage, les connaissances abordées et les compétences initiées.
- Identifier ses représentations du métier d'infirmier et en discuter.
- Nommer les 14 besoins fondamentaux (Selon V. Henderson) et reconnaître les perturbations en lien.
- Repérer les capacités de la personne.
- Lier sa posture d'étudiant à celle de soignant par la reconnaissance des fondamentaux du soin et de la responsabilité d'un infirmier, avec éthique et déontologie.
- S'initier à la conception d'un projet de soin interdisciplinaire selon l'analyse des besoins de la personne, au regard du contexte de sa situation et tout en considérant le fonctionnement du service (ressources et impératifs).
- Reconnaître les principaux concepts en matière de communication.
- Intégrer le numérique en santé.
- Découvrir les outils de la démarche qualité, gestion des risques.
- Recueillir les informations liées à la situation et transmettre.
- Identifier le fonctionnement physiologique du corps humain, en sachant distinguer les systèmes et analyser leurs rôles respectifs.
- Interpréter les anomalies en lien avec les processus de l'année et en déduire les actions de soin dans le cadre de sa responsabilité.
- Collecter, à l'aide du modèle trifocal, les données nécessaires au diagnostic infirmier et aux surveillances et actions de soins en lien.
- Evaluer ses actions en fonction des objectifs, en lien avec le rôle propre et le rôle prescrit afin d'ajuster sa prise en soin.
- Développer son autonomie dans les apprentissages et critiquer ses pratiques : adopter une posture réflexive.
- Opérer les changements nécessaires dans sa posture, avec un esprit critique, en mobilisant les valeurs soignantes.



A L'ISSUE DE LA 2ÈME A CONFIRMATION DU PROJET PROFESSIONNEL

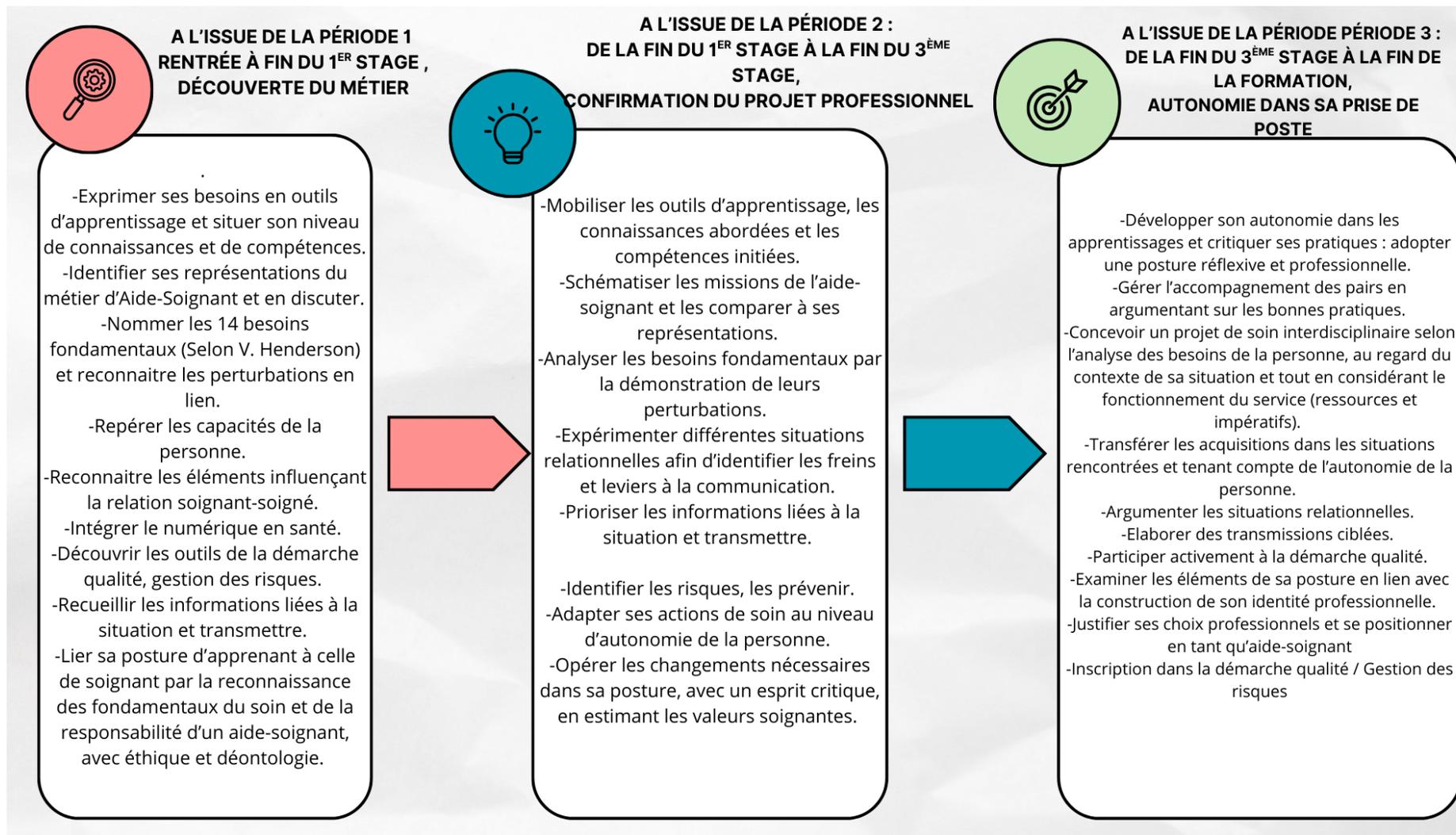
- Prioriser les actions de soin et les planifier pour un groupe de patients avec identification du rôle propre et du rôle prescrit et déléguer aux professionnels selon leurs domaines de compétences.
- S'initier à l'éducation à la santé : en équipe pluriprofessionnelle, identifier les besoins d'une population donnée, planifier des actions des soins et les mettre en œuvre. Les évaluer afin de les ajuster.
- Utiliser les outils de communication.
- Intégrer et appliquer le numérique en santé.
- Gérer l'accompagnement des pairs en argumentant sur les bonnes pratiques.
- Identifier les risques, les prévenir.
- Interpréter les anomalies en lien avec les processus de l'année et en déduire les actions de soin dans le cadre de sa responsabilité.
- Critiquer ses pratiques professionnelles et les justifier.
- S'initier à la recherche en sciences infirmières par lecture et analyse d'articles scientifiques.
- Se positionner dans le choix d'un thème de recherche en soins infirmiers.



A L'ISSUE DE LA 3ÈME A AUTONOMIE DANS SA PRISE DE POSTE

- Interpréter les anomalies en lien avec les processus de l'année et en déduire les actions de soin dans le cadre de sa responsabilité.
- Prioriser les actions de soin et les planifier pour un secteur d'unité de soins avec identification du rôle propre et du rôle prescrit et déléguer.
- Argumenter les outils de communication utilisés selon les situations rencontrées.
- Argumenter la situation relationnelle.
- Intégrer et manipuler le numérique en santé.
- Participer activement à la démarche qualité.
- Transférer les acquisitions dans chacune des situations rencontrées.
- Développer et argumenter une initiation à la recherche scientifique en soins infirmiers et rédiger un abstract en anglais.
- Examiner les éléments de sa posture en lien avec la construction de son identité professionnelle.
- Justifier ses choix professionnels et se positionner en tant qu'infirmier.

CONSTRUCTION DES APPRENTISSAGES POUR UN SOIGNANT EN DEVENIR (AS) : l'élève aide-soignant(e) est préparé(e) à :



PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Une des caractéristiques de la formation en soins infirmiers et d'aides-soignants est qu'elles se déroulent à **part égale entre institut de formation et lieux de stage**.

Par conséquent, l'acquisition des compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes, dans le cadre d'une prise en charge pluri professionnelle, repose sur la construction d'une **alternance intégrative** où les deux temps de formation interagissent. Il s'agit de construire une alternance qui répond à l'intention pédagogique de collaboration entre l'institut et les lieux de stage autour de **situations apprenantes**.

L'ingénierie est conçue pour intégrer **progressivement** les savoirs théoriques, les savoir-faire pratiques et le savoir-être professionnel. Elle s'appuie sur les référentiels de formations en vigueur. Une attention particulière sera portée à :

L'articulation théorie-pratique

Les apprentissages théoriques et pratiques seront construits simultanément. Des liens clairs sont établis entre les concepts théoriques et leur application dans des situations réelles. Les savoirs issus des différentes disciplines seront intégrés pour donner du sens aux différents savoirs mobilisés dans la situation. Ainsi, **l'analyse des situations de soins** va conduire l'apprenant à cheminer au travers de trois paliers d'apprentissage : **comprendre, agir, transférer**.

Engagé dans ses apprentissages, l'apprenant utilise ses expériences pour s'approprier les connaissances et faire les liens. Par ailleurs, un adulte cherche à acquérir des compétences et des connaissances qui peuvent lui servir dans la vie réelle. C'est pourquoi il faut **concevoir la formation autour de situations réelles**, se baser sur les expériences socioprofessionnelles et **encourager les apprenants à être actif** dans leur apprentissage. La richesse principale de l'apprenant est son **expérience**.

La simulation en santé permet aux apprenants d'expérimenter différents scénarii et ainsi apprendre de leurs erreurs au travers de la prise en soins de patients virtuels. Au cours de ces enseignements et pratiques simulées les apprenants mobilisent leurs **connaissances, l'analyse réflexive, le raisonnement clinique, les protocoles et procédures**.

Le développement de la simulation en pédagogie, répondant au principe « *jamais la première fois sur le patient* », permet à l'étudiant(e) d'expérimenter, de développer des savoir-faire, d'analyser et de transposer à d'autres situations.

Les séquences pédagogiques utilisant la simulation répondent à une méthodologie spécifique structurée en 3 phases : briefing, déroulement du scénario, débriefing.

Ces **séquences pédagogiques très interactives** permettent également aux formateurs **d'évaluer les niveaux de compétences des apprenants** et d'ajuster les enseignements et parcours en fonction.

L'enseignement théorique se fonde sur **des cas cliniques** afin d'aborder les apprentissages à partir de situations de soins. **La complexité** des situations d'apprentissage **varie** d'une année à l'autre. Ainsi l'apprenant sera exposé à des **situations cliniques prévalentes** en lien avec les enseignements abordés.

Ainsi, l'apprenant mobilise des connaissances qu'il met en relation avec des situations cliniques. Le formateur souligne la **singularité des situations** et aide l'apprenant à identifier les **savoirs transférables** à d'autres situations. **Apprendre par et dans les situations** est l'occasion pour les apprenants d'assimiler les diverses connaissances.

Le développement du raisonnement clinique

Le raisonnement clinique est le **processus intellectuel** par lequel tout soignant mobilise au quotidien ses connaissances théoriques et pratiques et ses compétences relationnelles pour offrir à chaque personne ou groupe de personnes, des **soins adaptés à la situation**. Il s'appuie sur une conception humaniste des soins basée sur les valeurs prônées dans l'institut.

L'apprentissage du raisonnement clinique infirmier vise à :

- Prendre soin d'un individu dans une **approche globale** tout en tenant compte de sa singularité,
- Permettre à la personne de **mobiliser ses ressources** pour rester actrice de sa santé et de ses soins.

L'enseignement du raisonnement clinique doit permettre à l'étudiant de **mettre en lien les données cliniques de la personne et les prescriptions avec ses connaissances pour construire et conduire un projet de soins pertinent et négocié dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire**. Les activités pédagogiques encouragent la problématisation, le jeu hypothético-déductif et la réflexion sur les situations de soins.

Pour cela, l'accent est mis sur les notions **d'observation** et **d'analyse**. Une capacité à ou une compétence en matière d'observation constitue un **prérequis** essentiel pour débiter ce processus d'apprentissage du raisonnement clinique. Elle fait partie **intégrante du rôle infirmier** pour une prise en soin **holistique**. La notion d'analyse est travaillée tout au long de la formation et à toute sa place dans une **alternance intégrative** via les **situations emblématiques et la démarche clinique**.

S'appuyant sur le référentiel de formation, l'enseignement du raisonnement et de la démarche clinique a pour but de **développer chez le futur professionnel une démarche réflexive permettant une prise de décision argumentée et analysée**.

La méthodologie de résolution de problèmes en est le fil conducteur et apparaît comme support de nombreux enseignements. Les démarches effectuées lors des stages sont **soumises à l'avis du tuteur et/ou des professionnels** de proximité. Parallèlement, les formateurs exploitent ces travaux lors des unités d'intégration en décryptant les connaissances mobilisées par l'étudiant pour effectuer la démarche de soins. Ils apportent les précisions théoriques et méthodologiques nécessaires.

Le raisonnement clinique apparaît comme étant le socle méthodologique et réflexif du processus de soin et de la démarche projet.

La démarche réflexive

La pratique réflexive positionne l'apprenant comme **acteur de sa formation** car il verbalise ses actions, ses difficultés, confronte ses représentations, développe des connaissances et peut-être force de propositions dans les pistes d'amélioration pour les prochaines pratiques. La pratique réflexive devient **un temps de consolidation pour une professionnalisation** en perpétuel mouvement comme énoncé par Vial.

Par ce travail, les apprenants vont mesurer l'importance de ne pas être dans « le faire pour faire » mais de comprendre comment ils agissent et d'avoir **une autre vision du soin et de leur exercice professionnel**. Reconstruire l'expérience, construire des connaissances et conduire une nouvelle pratique sont les **points clés de la réflexivité** avec au cœur l'activité professionnelle (actions, raisonnement).

La pratique réflexive est valorisée car elle permet de mieux connaître les théories mobilisées dans l'action et les différents processus d'intervention. Elle est donc un moyen qui participe à la construction de la compétence, puisqu'elle-même, selon **l'approche socioconstructiviste**, ne peut être construite qu'en situation. Des regroupements apprenants sont organisés sur les lieux de stage, des travaux cliniques ou pratiques sont positionnés à différents moments de la formation, à l'institut et en stage, afin de revenir sur les aspects théoriques, les processus, les stratégies et en dégager les **principes transposables** à de nouvelles situations.

De la veille professionnelle à la recherche

Depuis avril 2024, le documentaliste propose aux formateurs, aux professionnels des Hospices civils de Beaune et aux apprenants, **la newsletter** (ou info lettre) de l'institut.

L'un des principaux atouts de cette infolettre pour l'institut réside dans sa capacité à transmettre de manière synthétique les résultats d'une **veille informationnelle**. Elle permet de centraliser et de diffuser les **données pertinentes recueillies**, offrant ainsi aux destinataires un accès facile à des informations précieuses.

En recevant régulièrement des informations actualisées sur leur secteur d'activité, les apprenants sont encouragés à **remettre en question leurs pratiques**. Ceci peut les inciter à repenser leurs **méthodes de travail**, à envisager des **approches innovantes** et à stimuler leur **réflexion professionnelle**.

L'infolettre joue un rôle crucial dans le **développement professionnel** continu. En maintenant les équipes informées des dernières évolutions de leur domaine, elle contribue à **l'amélioration des compétences** et à **l'adaptation aux changements** des métiers du soin. Cet outil s'avère donc être un véritable levier pour **l'évolution et la performance professionnelle**.

Par ailleurs, les techniques de **veille documentaire** et l'utilisation des **outils numériques**, de **l'intelligence artificielle (Annexe 3)** sont enseignés dans l'UE 6.1 du semestre 1 pour les étudiants en soins infirmiers et dans le cadre des API pour les élèves aides-soignants.

La finalité est d'intégrer la veille documentaire comme compétence transversale dans le cursus de formation.

L'initiation à la démarche de recherche en soins infirmiers a pour finalité de promouvoir une pratique fondée sur des **données probantes** et encourager la **remise en question** des savoirs. Cette initiation amène l'apprenant à **développer sa réflexion professionnelle** mais également personnelle et son corollaire sa **professionnalisation**.

Lors de ce travail d'initiation à la recherche, l'étudiant en soins infirmiers comprend les buts de la recherche, les démarches utilisées et est capable de lire et d'utiliser des données scientifiques et professionnelles.

Il vise à donner à l'étudiant les moyens **d'analyser une problématique professionnelle** dans le domaine des soins infirmiers afin **d'assurer la meilleure qualité** des soins au bénéfice des personnes soignées et de **mesurer sa responsabilité** dans le domaine de la recherche.

La formation aux soins relationnels et éducatifs

Dans le cadre d'une volonté gouvernementale, de la stratégie nationale de santé et Suite au **rapport VAILLANT**, le service sanitaire a été généralisé à l'ensemble des formations en santé dès la rentrée 2019.

Il s'agit d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la **prévention primaire**, de la **promotion de la santé** et de développer leur **compétence à mener des actions auprès de tous publics**.

Le service sanitaire concerne la **deuxième année de formation des étudiants en soins infirmiers**, les unités d'enseignement **1.2S2, 1.2S3 et 4.6S3** et **l'action de prévention est intégrée aux périodes de stage du semestre 4** (sauf en périodes de crise sanitaire où cela n'a concerné que le stage de semestre 4) relatives à la typologie « *Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie* ». Le service sanitaire vaut **5 crédits européens (ECTS)**. Il est organisé et coordonné en partenariat avec **l'UFR Santé de l'Université de Bourgogne**.

Dans le contexte du développement des maladies chroniques, l'institut a intégré la formation **Education thérapeutique de 40 heures** auprès des étudiants de deuxième année. A l'issue de cette formation, les futurs infirmiers recevront **une attestation** qui viendra renforcer leurs compétences dans l'élaboration d'un projet d'éducation thérapeutique.

Les compétences humaines ou **soft skills** sont essentielles dans l'exercice professionnel. Au sein de l'institut, nous accompagnons les apprenants au développement de leurs compétences communicationnelles à partir des UE de la compétence 6 qui s'imbriquent entre elles sous forme de « poupées russes » (IFSI) et du module 6 (IFAS).

Les enseignements sont organisés avec différents ateliers qui permettent :

- Construire une **posture professionnelle**
- Appréhender l'organisation et la **conduite des entretiens** infirmiers dans différents contextes et situations de soin
- **Analyser les situations relationnelles** dans une complexité croissante
- Adopter une **posture réflexive** au regard de **l'attitude adoptée** et dans la **gestion des émotions**.

Le travail sur les **compétences communicationnelles** est **transversal** tout au long de la formation que se soit lors des stages, des présentations des travaux dirigés que se soit en groupes ou de manière individuelle... afin d'offrir différentes situations source au développement de ces compétences.

Culture de la qualité et gestion des risques

Afin **d'acculturer les futurs professionnels à la démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles associée à la gestion des risques**, ce focus est abordé de manière **transversale** durant les formations et plus spécifiquement au travers des unités d'enseignement/modules qui leur sont dédiés.

La construction des séquences pédagogiques axe sur sécurité des soins, **l'évaluation et la prévention des risques lors de toutes prises en soin afin que** cette démarche soit intégrée dans le raisonnement professionnel de l'apprenant.

Le soignant 4.0

Si la technologie numérique connaît un **essor considérable** dans le champ des soins et des prises en charge médicales, paramédicales et sociales, les instituts de formation évoluent dans un environnement **où les technologies de l'information et de la communication occupent une place prépondérante**. Les technologies de l'information et de la communication (TICE) sont devenues des outils pédagogiques **au service de l'enseignement et de la formation**. Ainsi ont été mis en place un **site internet**, un **accès extranet**, un site dédié à la **documentation numérique et une news letter de l'IFP**.

Par ailleurs les apprenants plébiscitent les **nouvelles technologies collaboratives** telles les plateformes d'apprentissage et MOOC, les outils de réalité virtuelle et simulateurs, les logiciels didactiques de type Serious Game... mais aussi la ludopédagogie, que nous intégrons dans les enseignements. Nous avons pu constater une réelle pertinence de ces dispositifs en termes de **dynamique pédagogique, facilitation d'apprentissages, motivation et interactivité**. Dans cette dynamique, nous avons au sein de l'IFAS construit et édité une boîte de 8 jeux de société « Soigne tes révisions » pour aborder les notions des modules 3 et 4 (**Annexe 4**).

Le développement des compétences numériques **est désormais essentiel pour les futurs professionnels de santé**. L'institut intègre à la rentrée 2024, les éléments clés du référentiel national de compétences numériques en santé pour les étudiants en soins infirmiers et à la rentrée 2025 pour les élèves aides-soignants.

L'acquisition de ces compétences se fera de manière progressive tout au long du cursus, à travers des enseignements théoriques et cliniques. L'objectif est de former des professionnels capables d'utiliser **efficacement** et de **manière éthique** les **outils numériques** dans leur futur exercice professionnel

L'approche par compétences

La formation est axée sur l'acquisition et la mobilisation de compétences nécessaires à l'exercice professionnel. L'évaluation des apprentissages porte sur la maîtrise de ces compétences. **L'analyse des situations professionnelles** et la **maîtrise des différents concepts et connaissances** vont participer à la construction des **compétences** attendues en fin de formation et de la **posture** en lien.

Pierre Pastré montre l'importance de l'analyse réflexive dans la construction des compétences : « *Les compétences se développent par l'exercice et la répétition, mais surtout par l'analyse réflexive de ce qui s'est passé. La compétence est plus qu'un savoir-faire, c'est aussi un savoir comprendre.* »³

L'accompagnement

Notre approche pédagogique vise **l'individualisation du parcours de formation** de l'étudiant(e) en tenant compte de sa **progression** dans l'acquisition des compétences et de sa manière de **développer son degré d'autonomie et de responsabilité**.

Les modalités d'apprentissage relèvent d'une **pédagogie différenciée** qui s'appuie sur des **valeurs humanistes** et une **vision positive de l'étudiant**.

Par « *vision positive* », on entend créer des **conditions propices à l'apprentissage** dans une attitude de respect mutuel. Il s'agit notamment de communiquer clairement les attentes et les objectifs tout en étant attentifs aux besoins des apprenants. Le formateur met en place des stratégies pour développer la curiosité de l'étudiant(e), ainsi que son désir d'apprendre et d'évoluer. Il se positionne de manière à entrevoir le professionnel qu'il va devenir c'est-à-dire **s'engagé dans** son processus d'apprentissage pour une auto-régulation de ses apprentissages. Il devra également, tout au long de sa vie professionnelle, **s'inscrire dans une démarche permanente de développement de compétences et contribuer au développement des sciences infirmières**.

De plus, les **émotions** et les **conditions d'apprentissages** augmentent l'**attention** et l'**encodage mnésique**. L'apprenant coopère quand il est dans un état **affectif positif**. Il prend alors du plaisir à construire, à partager, dans une dynamique du socioconstructivisme. « *L'art et la science d'aider les adultes à apprendre* », une caractéristique de l'apprenant adulte (Rege et Lanarès, 2013). Il est donc de notre rôle de guider, d'être un catalyseur des possibilités afin d'aider l'apprenant à prendre conscience que les connaissances acquises sont une plus-value pour sa pratique.

Le suivi pédagogique est un **accompagnement personnalisé** de l'étudiant lui permettant de développer ses potentialités d'apprentissage, d'acquérir la capacité à transférer ses acquis dans de nouvelles situations et de questionner son projet professionnel dans l'objectif de le confirmer ou de l'infirmer. Ce temps peut être également un temps de **régulation**.

³ PASTRE, P. Editorial. *Education permanente : apprendre des situations*, 1999, n°139, P11.

Ce temps privilégié doit ainsi participer au processus de professionnalisation de l'étudiant ainsi qu'à sa construction identitaire et posturale.

Le suivi pédagogique concerne autant le **suiti individuel** de l'étudiant que le **suiti collectif** des apprenants dont le formateur est référent. Ainsi, au sein de l'institut, pour répondre aux dispositions ci-dessus, l'équipe pédagogique envisage ce temps comme un instant au cours duquel doit s'établir une **relation de confiance** dans un contexte **bienveillant** et où la singularité de l'étudiant sera prise en compte.

La mission du **formateur référent de suivi pédagogique individuel** consiste à :

- Assurer la liaison au sein de l'équipe pédagogique,
- Réaliser les synthèses de stage et de dossier pédagogique,
- Faire le point sur les acquis et la progression de l'étudiant
- Proposer l'attribution des ECTS de stage en commission d'attribution des crédits.
- Proposer l'adaptation du parcours de formation dans les limites des prérogatives du référentiel.

Autant d'aspects qui impliquent **compétence, collaboration, analyse, éthique et réflexion collégiale.**

Les **points abordés** seront selon le degré de formation :

- Résultats théoriques et cliniques
- Acquisitions transférables
- Analyses de situation
- Projet professionnel
- Parcours de formation
- Modalités et objectifs d'apprentissage
- Travail d'initiation à la recherche
- Vécu de formation

Un entretien est effectué :

- En début de formation pour les L1 et IFAS.
- A la fin de chaque semestre afin d'effectuer le bilan de ses acquisitions
- En post CAC (IFSI) /CVAR/stages (IFAS) si des unités d'enseignements et /ou stage (IFSI) / ou compétences (IFAS) sont non validés.
- A la demande du formateur référent de suivi ou de l'apprenant lors de problématiques particulières.
-

L'entretien de suivi pédagogique est fondé sur une **démarche réflexive** et de progression qui est **tracé dans le dossier pédagogique informatisé** de l'apprenant. Les données consignées sont portées à sa connaissance ainsi que la synthèse.

Après analyse de la situation de l'apprenant le formateur peut mettre **en place un contrat pédagogique individualisé** visant à optimiser le processus de formation et à l'évaluer sur

des périodicités prédéfinies. Cet outil constitue également un élément s'intégrant dans **l'analyse du parcours** de l'apprenant.

Les suivis pédagogiques de promotion permettent :

- Approche collective du groupe
- Information
- Régulation
- Analyse de situation
- Dynamique de groupe
- Préparation de stage
- Vie étudiante
- Bilan qualitatif et quantitatif en cours/fin d'année
- Enquêtes de satisfaction

FORMATION THEORIQUE

La formation en soins infirmiers

La formation en soins infirmiers alterne des temps d'enseignements théoriques et des temps de formation clinique à parts égales : **2100h de théorie et 2100h de stage sur 36 mois**

L'enseignement en institut est dispensé sur la base de **35 heures par semaine** dont les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI. La **durée de présence en stage est de 35 heures par semaine** dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement en stage.

Ainsi, le diplôme d'Etat d'infirmier est délivré à l'issue de l'obtention de **180 crédits européens** correspondant à l'acquisition des **dix compétences** devant être maîtrisées par tout professionnel infirmier. Celles-ci sont inscrites dans la réglementation figurant au **code de la santé publique**.

La formation aide-soignante

Le référentiel de formation définit 5 blocs de compétences et 10 modules d'enseignement théorique et clinique. Ainsi, ce **diplôme d'Etat** est délivré à l'issue de **l'acquisition et validation des 11 compétences constituant les 5 blocs**, devant être maîtrisées et mobilisées par tout professionnel aide-soignant.

L'enseignement en institut est dispensé sur la base de **35 heures par semaine** dont les modalités sont prévues par les responsables de l'IFSI. La **durée de présence en stage est de 35 heures par semaine** dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement en stage.

Les méthodes pédagogiques au sein de ces deux formations, conduisent les apprenants à adopter une **posture réflexive** qui leurs permettent de fixer les savoirs afin de les rendre disponibles et mobilisables lors d'autres travaux.

Certains enseignements sont **mutualisés** entre les promotions en vue de développer la modélisation des concepts **d'interprofessionnalité et de collaboration**.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est un processus dynamique, adapté au niveau de formation et aux attendus des référentiels de formation et/ou des recommandations universitaires (pour les étudiants en soins infirmiers).

Dans le cadre des évaluations des différents processus abordés en IFSI, l'équipe a retravaillé la construction des évaluations selon la taxonomie de Bloom (**Annexe 5**). Cette taxonomie **révisée par Lorin Anderson** classe les **niveaux d'apprentissage** et met en lien les **modalités d'évaluation**. Elle **structure** les évaluations au regard de **6 niveaux**.

Cela permet de **varier les types de questions, d'évaluer différents niveaux de difficultés**. De ce fait, le temps et les points sont répartis en fonction du niveau attendu. En utilisant cette taxonomie, l'analyse des résultats indiquera **à quel niveau se situent les apprenants** et ainsi de **réajuster, personnaliser les contenus et méthodes pédagogiques**.

A l'institut, les évaluations sont **construites en collaboration entre les formateurs/intervenants**. Elles sont soumises à l'avis d'un **comité de lecture** composé de la cadre supérieur de santé et de formateurs afin de vérifier que les questions soient bien en adéquation avec les objectifs d'évaluation et répondent aux fondamentaux définis pour chaque unité d'enseignement/module.

FORMATION CLINIQUE EN STAGE

Formation en soins infirmiers

Le stage, **temps fort de la professionnalisation**, représente **50% de la formation dans chacune des formations** :

En IFSI : 2100 heures de stage soit **60 semaines (15 semaines de stage en 1ère année, 17 semaines en 2ème année, 25 semaines en 3ème année)** avec un stage minimum dans chaque **typologie** : soins de courte durée, soins en santé mentale et en psychiatrie, soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation, soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

En IFAS : 770 Heures pour un cursus complet soit **22 semaines sur 4 périodes de stage**. Pour les autres cursus, les temps de stage varient entre 10 et 17 semaines avec **obligatoirement comporter un stage auprès des personnes âgées et un auprès des personnes en situation de handicap physique ou psychique**. Le dernier stage permet quant à lui **l'exploration ou la consolidation du projet professionnel** et le **renforcement des compétences de l'élève** afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Au cours des stage, l'élève réalise une **expérience de travail de nuit et une expérience de travail de week-end**.

Concernant les personnes en cursus intégral, chaque stage est centré sur la totalité des compétences et pour les personnes en cursus partiels ou VAE, chaque stage est centré sur la ou les compétences à acquérir. (Cf Annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021 **modifié par l'arrêté du 28 décembre 2023**, « *Equivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant* »)

Terrain d'application et de mobilisation des enseignements théoriques et lieu de formation, il permet de découvrir, d'expérimenter, de comprendre.

En effet, la **confrontation et l'analyse des situations complexes** et des activités réalisées conduisent l'apprenant à **s'approprier des savoirs et à développer des compétences**. La rencontre des différents acteurs contributifs aux prises en charge participe à la **construction de la posture et de l'identité professionnelle de l'étudiant**.

Le cadre supérieur chargé de missions transversales est en responsabilité de la coordination des stages cliniques (gestion des stages et interlocuteur privilégié). Les stages donnent lieu à des **indemnités** et à des **frais de transport pour les étudiants en soins infirmiers**.

Alternance

Partant de ces concepts, l'équipe pédagogique prend un soin tout particulier à **organiser l'alternance (Annexe 6) et les parcours de stage des apprenants**.

D'un point de vue général, l'alternance se construit en prenant en compte **différents paramètres** tels que :

- **Le référentiel de formation,**
- **L'offre de stage**
- **Les objectifs d'apprentissage de l'année de formation**
- **Les besoins de l'apprenant** (typologies, objectifs d'apprentissage domiciliation et situation personnelle...),
- **Les ressources et spécificités** des lieux de stage.

Le dispositif de formation en soins infirmiers à Beaune garantit à chaque apprenant de réaliser **au moins un stage de typologie « MCO » avant d'accéder en 3^{ème} année** de formation.

L'IFSI dispose de 188 terrains de stages représentant 63 structures.

Les stages s'organisent dans un **périmètre de 50 kms** de Beaune, en secteur urbain, semi-urbain ou rural avec une possibilité de stage hors région voire à l'étranger.

Concernant le suivi des horaires de stage, un planning prévisionnel doit être remis à l'institut au cours de la première semaine de stage. Le planning réel, validé par le maître de stage sera remis à l'institut par l'élève au retour de stage.

Le stage à l'étranger pour les étudiants en soins infirmiers est soumis à la validation de l'équipe pédagogique selon différents critères : l'assiduité, les résultats théoriques et clinique, la posture professionnelle au cours de la formation, l'expression de l'intérêt dans son parcours et futur exercice professionnel.

Un projet de stage avec l'association HOPIGO (Bénin, Madagascar, Cambodge, Maroc) a pour objectifs :

- D'assurer un accompagnement administratif et pédagogique pour les étudiants en stage à l'étranger
- Valoriser les expériences internationales dans le parcours de formation
- Encourager le partage d'expériences (culture, capacités d'adaptation au contexte, pathologies prévalentes, valeurs, liens avec les enseignements...)

Chaque stage fait l'objet d'une convention tripartite (Annexe 7) (apprenant, directeur institut, directeur lieu de stage) fixant les droits et obligations des parties ainsi que les modalités des stages.

L'accueil d'élève, ne peut se réaliser que sur des lieux de stage dits « **qualifiés** » : **convention de stage, charte d'encadrement et livret d'accueil**. Il est par ailleurs attendu que les structures d'accueil aient défini une **politique de stage** et soient engagés dans un **processus de professionnalisation des tuteurs**.

Suivi en stage

Pour chaque stage les apprenants rencontrent un formateur lors **d'une visite en stage**.

Un **suivi spécifique** peut être réalisé à la demande des professionnels du lieu de stage, de l'apprenant ou du formateur.

Chaque semestre un **temps d'expression animé par une psychologue** est réservé aux apprenants.

Commission des stages avec les Hospices civils de Beaune

Les Hospices Civils de Beaune, en tant qu'établissement d'adossement de l'institut de formations paramédicales se sent pleinement engagé dans la politique de stage. De la réussite de cette politique dépend en partie son attractivité et les recrutements futurs. Ainsi, la commission de stage pilotée conjointement par deux cadres supérieurs de santé adjoints de la coordinatrice générale des soins : le cadre supérieur en charge de la gestion pour le terrain clinique et le cadre supérieur en charge de la formation pour le terrain pédagogique.

La commission des stages permet au centre hospitalier de **coordonner efficacement l'accueil** et **l'encadrement** des stagiaires au sein de ses différents services. Elle assure une **répartition équilibrée** des apprenants et veille à la **qualité pédagogique** des stages proposés. Elle permet entre autres de définir un **capacitaire d'accueil** sur l'ensemble des services des hospices Civiles de Beaune.

La commission permet à l'institut de **s'assurer de la qualité** et de la **pertinence pédagogique** des stages proposés par rapport aux objectifs, niveau de formation. Elle veille à l'adéquation entre le contenu des stages et le programme de formation.

Elle a pour **objectifs** :

- Améliorer les conditions d'accueil des apprenants en stage
- Développer les parcours de stage
- Avoir un regard critique sur l'accompagnement proposé ainsi que sur la collaboration lieux de stage et IFP

Les **axes prioritaires** de la commission des stages sont :

- L'accueil
- Evaluation en stage
- Les parcours de stage

La commission facilite le **suivi et l'évaluation** des stages par l'institut, en assurant une communication avec les services d'accueil du centre hospitalier.

Cette commission des stages constitue un **espace de dialogue** et de **coordination** essentiel entre le centre hospitalier et l'institut de formation. Elle permet **d'optimiser l'organisation** des stages dans l'intérêt des apprenants, des services de soins et des deux institutions.

EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Ce projet pédagogique est le résultat du travail d'une équipe, qui souhaite pouvoir mettre à disposition des étudiants, des intervenants et des formateurs, un **outil de référence**. Chaque acteur interne ou externe de la formation ou toute personne intéressée peut en avoir communication, soit par le biais du **site internet** de l'institut soit sur **simple demande au secrétariat**.

Lors de sa finalisation, il est **communiqué** à l'ensemble de l'équipe pédagogique, aux publics en formation (site extranet), à la direction des soins de l'établissement support ainsi qu'aux membres de l'ICOGI. Il fait également l'objet d'une communication à la **commission des stages** cogérée avec la direction des soins de l'établissement gestionnaire.

Chaque fin d'année de formation, le projet pédagogique et ses objectifs d'évolution doivent faire l'objet d'une **évaluation**.

Cette évaluation s'exerce à partir **des enquêtes de satisfaction**. Elle doit également intégrer les évolutions règlementaires, métiers, de santé publique ainsi que tous les éléments impactant les professions de santé. Plus globalement, l'évaluation de la formation s'effectue par le biais de **différents outils, inscrits dans la politique qualité** de l'institut de formations paramédicales.

Ce document met en exergue les **grands axes de la formation**, il est le fil conducteur pour les professionnels qui choisissent, à un moment donné de leur carrière, d'expérimenter le métier de formateur.

Le 20 juillet 2021, l'IFSI-IFAS et le département de formation continue ont obtenu leur première certification, sans réserve. Le 21 juillet 2024, l'IFSI IFAS et le département de formation continue ont satisfait sans réserve aux critères du **référentiel QUALIOPI (Annexe 8)**.

CONCLUSION

Instrument d'arbitrage, de prise de décisions, le projet pédagogique vise avant tout **l'harmonisation et l'optimisation des pratiques pédagogiques**, la qualité de vie à l'institut et la mobilisation des valeurs professionnelles.

Sa finalité reste centrée sur **la qualité des pratiques professionnelles et des soins dispensés**.

L'individualisation des parcours de formation modélise d'une manière très pertinente **l'approche soignante très individualisée** requise par les organisations de soin et d'accompagnement de type « parcours ».

L'universitarisation est la voie d'accès, pour la profession infirmière de s'engager dans la recherche paramédicale levier prometteur en matière de reconnaissance et de valorisation des pratiques professionnelles, au service de la population et de progrès.

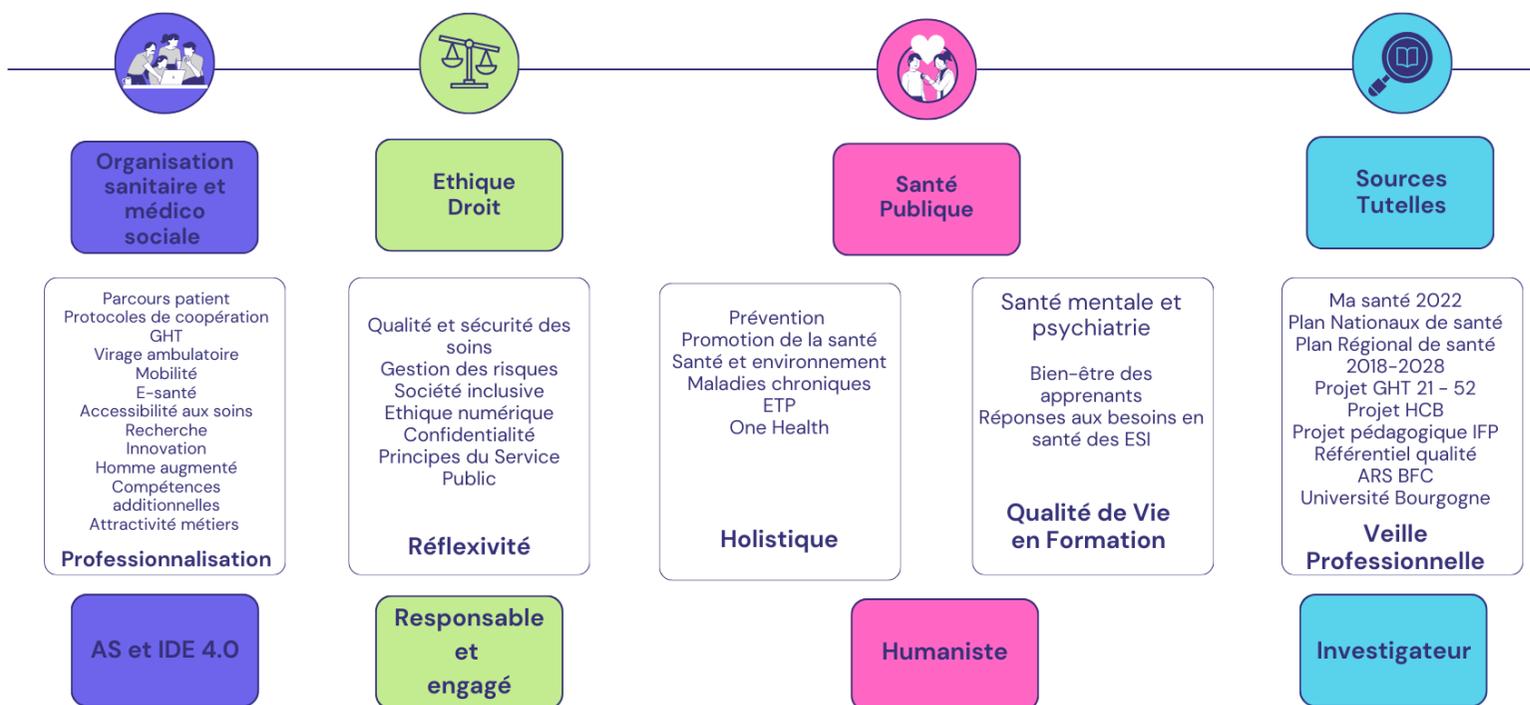
Il appartient aux instituts de formation paramédicaux de **former des professionnels capables de s'engager** et de **participer aux évolutions constantes** d'une profession devant intégrer la complexité humaine et sociétale afin **d'accompagner chaque personne dans son parcours de vie**.

L'institut de formations paramédicales de Beaune s'emploie quotidiennement à accompagner les apprenants dans leur processus de professionnalisation en **développant des pédagogies innovantes intégrant les enjeux majeurs de santé et de société**.

ANNEXES

L'équipe de l'IFP de Beaune forme des professionnels engagés dans la promotion de la santé et de la prévention, actifs dans tous les environnements et à chaque étape de la vie

Des formations qui répondent aux grandes orientations de santé Axes stratégiques – Projet IFP HCB 2025–2030



CODE DE DEONTOLOGIE DU FORMATEUR

ETHIQUE

PROFESSIONNELLE

- Moralité, loyauté, probité, respect, honnêteté, réflexivité, responsabilité, humilité et exigence
- Respect du secret professionnel

POSTURE

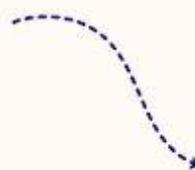
- Exemplarité, rapports bienveillants, non jugement, transparence et confiance
- Équité et d'impartialité

COOPERATION / COLLABORATION

- Rapport de bonne confraternité
- Assistance dans l'adversité
- Collaboration et recherche de conciliation si besoin
- Affirmer son appartenance aux Hospices Civils de Beaune
- Collaboration avec les intervenants et les professionnels chargés d'encadrement en stage
- Implication dans la démarche projet de l'institut

COMMUNICATION

- Instauration d'un dialogue constructif en équipe et auprès des élèves et étudiants
- Privilégier l'écoute et la compréhension et reconnaître sa responsabilité



RESPONSABILITÉ

PÉDAGOGIQUE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- Actualisation de ses compétences / savoirs
- Respect des référentiels (IDE/AS)
- Supports et enseignements de qualité
- Prise en compte des innovations et de l'évolution du métier
- Cohérence entre formation théorique et pratique

ACCOMPAGNEMENT

- Accueil, écoute, attention et empathie avec respect et distance professionnelle
- Suivi pédagogique consciencieux et individualisé
- Mobilisation et partage de valeurs

RESPECT DES REGLES ET REGLEMENTS

- Se conformer aux décisions validées par l'équipe et la direction
- Être en cohérence avec le projet pédagogique de l'institut et le règlement intérieur
- Respect des droits, devoirs et obligations
- Engagements dans une démarche d'amélioration continue

Charte d'utilisation de l'IA Générative*

*On parlera également d'IAG

Pourquoi une charte ?

Dans un contexte où les outils d'IAG sont de plus en plus présents dans notre quotidien, il est important de sensibiliser l'ensemble des usagers (formateurs, apprenants, intervenants, secrétaires, documentaliste, etc.) de l'Institut à une utilisation à la fois éthique et raisonnée de ces derniers.

Si l'IAG peut-être un atout dans le domaine de la santé et des apprentissages, elle doit impérativement s'inscrire dans un cadre qui fait référence aux valeurs et principes que nous portons au quotidien au sein de notre Institut.



Principes de précaution & éthique

- Production potentielle d'informations inexactes
- Divulcation possible de données internes et sensibles
- Sources non identifiées et violation potentielle de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur
- Variabilité des réponses à une même question
- Transparence dans l'utilisation des IAG
- Respect de l'intégrité académique dans les productions



Ecologie

Cette charte a aussi pour vertu de développer une pédagogie de l'écologie, car toute utilisation d'un outil numérique a un impact significatif sur notre propre écosystème.

"L'IA fait partie des innovations incontournables du système de santé, toutefois il est essentiel que chaque acteur de santé intègre des pratiques écologiques dans une approche holistique de la durabilité" (Soins n°892, Teddy Cittée, 2025).

Selon Shaolei Ren, professeur à l'université de Californie, réaliser entre 10 et 50 réponses à ChatGPT, alimenté par GPT 3.5, équivaldrait à "boire" une bouteille d'eau de 500 ml. (Clubic, 2024)



Principes d'utilisation

- **Principe d'utilité** : Avez-vous vraiment besoin de l'IAG ? Avant de l'utiliser, demandez-vous : « Pourquoi ai-je besoin de l'IAG pour cela ? »
- **Principe de responsabilité** : Les usagers sont entièrement responsables des travaux soumis. Ceux-ci doivent être le fruit d'une démarche à la fois personnelle et critique.
- **Principe de transparence** : Là où c'est nécessaire, les usagers doivent clairement indiquer les aides et outils utilisés. Ces usages doivent respecter les principes d'intégrité académique.
- **Principe d'authenticité** : L'IAG peut être un soutien aux apprentissages, mais l'intelligence humaine doit demeurer le principe de référence.

Toute utilisation d'une IAG doit être référencée au même titre que n'importe quelle ressource bibliographique. (cf. Guide référencer le recours aux IAG, UNIGE, 2024)



Qu'est-ce que je risque en cas de mauvaise utilisation ?

Si l'utilisation de l'outil d'IAG est manifestement abusive, celle-ci peut être considérée comme une irrégularité comme stipulée dans la section « Fraude et contrefaçon » du Règlement Intérieur (cf. RI).



L'IA générative est un outil puissant, alors utilisez-le de manière responsable et éthique.

Cette charte s'inspire du document "Utilisation Responsable de l'Intelligence Artificielle Générative" (2024) de l'UCLouvain & de la "Charte interne relative à l'intelligence artificielle générative" (2024) du Ministère de la Culture



Institut de Formations Paramédicales



IFP

initiative

Création de **jeux de société** pour tester les connaissances des apprenants en Ifas

VIRGINIE BRELOT
LEMAIRE*
Cadre supérieure de santé

ANGÉLIQUE GUTIERREZ
Coordinatrice, formatrice
Institut de formations
paramédicales,
Hospices civils de Beaune,
avenue Guigone-de-Salins,
21200 Beaune, France

*Auteur correspondant.
Adresse e-mail :
virginie.brelot@ch-beaune.fr
(V. Brelot Lemaire).

À l'occasion d'une séquence pédagogique abordant les révisions des modules 3 et 4 de façon ludique, deux formatrices de l'Institut de formation d'aides-soignants (Ifas) de Beaune (Côte-d'Or) ont créé des jeux de société. Cette approche s'est montrée efficace et appréciée des élèves.

© 2024 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés, y compris ceux relatifs à la fouille de textes et de données, à l'entraînement de l'intelligence artificielle et aux technologies similaires.

Mots clés – connaissances fondamentales ; création ; formation ; innovation ; jeu ; plaisir

En 2022-2023, pour vérifier l'assimilation des enseignements du bloc 2 "Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration", nous avons voulu proposer une approche pédagogique ludique aux élèves. Passionnées par les jeux de société, nous nous sommes

investies dans la création de jeux en lien avec l'anatomie-physiologie du corps humain et le vocabulaire paramédical.

MÉTHODOLOGIE

Pour la création des jeux, nous avons respecté des étapes (figure 1) :

- définition des objectifs d'utilisation des jeux ;
- identification des jeux correspondant aux objectifs ;
- sélection au sein des modules des fondamentaux à mobiliser dans les activités ludiques ;
- identification de la période de mise en œuvre du travail dirigé : en amont des évaluations formative et normative ;
- adaptation du titre du jeu, du plateau, des cartes et des différents accessoires composant l'activité ;
- ajustement des règles pour les joueurs en fonction du nombre de participants et/ou des objectifs.

Après un inventaire des jeux de société présents dans nos placards, de nos préférences, des nouveautés, nous avons choisi de créer des outils d'apprentissage en référence au TMC® (Tu te mets combien ?), Time's up®, Triomino®, Dooble®, Code Name®, Timeline®, Une famille en Or®, parmi d'autres.

Lors de la conception de ces jeux, il était important de prendre en compte le niveau de connaissances des apprenants, les notions



Figure 1. Exemples de jeux réalisés pour la séquence.

fondamentales à réviser, les ressources qui nous permettraient d'atteindre nos objectifs. Un de nos souhaits était que les activités soient suffisamment stimulantes, accessibles, diversifiées pour susciter l'intérêt et l'adhésion de l'ensemble des élèves. Afin de garantir une animation efficiente de cette séquence pédagogique, nous nous sommes également assurés de choisir des jeux dont nous maîtrisons les règles.

■ **Nous avons pris le parti de créer des jeux pour deux joueurs au minimum** ou en équipe afin de renforcer l'esprit d'entraide, de cohésion et la réflexion collective, éléments essentiels aux métiers du soin.

SÉLECTION DES JEUX

■ **Dooble®**. Ce jeu de cartes est axé sur les différents schémas d'anatomie. Il consiste à énoncer le premier le titre de l'unique schéma identique présent sur deux cartes. Ainsi l'élève mobilise le vocabulaire et doit mobiliser rapidement ses connaissances.

■ **Triomino®**. Ce jeu de cartes consiste à associer un préfixe, suffixe ou radical à sa signification. Les connaissances permettent de réaliser des combinaisons. Un arbitre doit être présent pour vérifier les associations.

■ **Timelne®**. Ce jeu de rapidité consiste à remettre dans l'ordre des cartes en lien avec les circulations du sang, de l'oxygène, du son, des urines et des selles. Au recto de chaque carte sont nommés une étape de la circulation et son schéma. Au verso, figure l'ordre des cartes permettant l'autovérification.

■ **Code Name®**. Ce jeu de cartes consiste à faire deviner les éléments appartenant à un même système du corps humain, à l'aide d'un seul indice à chaque tour. Ce support ludique permet de vérifier l'assimilation du vocabulaire et la compréhension de la composition des différents systèmes.

■ **Time's up®**. Ce jeu de cartes consiste à faire deviner le plus de mots possibles à son équipe, en deux manches. La première manche, explicative, mobilise l'ensemble des connaissances. La seconde, énoncé d'indices, implique la pertinence du vocabulaire mobilisé. Par exemple, faire deviner : petite circulation, glycémie capillaire, dysurie, métacarpe, hypertension artérielle, systole.

■ **Une famille en or®**. Ce jeu de questions-réponses oppose deux équipes. Pour remporter la partie, l'équipe doit obtenir le plus de bonnes réponses à des questions ou intitulés ciblant l'ensemble des deux modules, tels que : expliquer un accident vasculaire cérébral (AVC) ischémique ; où se situe la coxarthrose ? ; citer les fonctions du rein ; quelle est la fréquence respiratoire pour un adulte au repos ? ; quel est le rôle des anticoagulants ? ; face à une mycose, citer quatre actions relevant des compétences de l'aide-soignant ; etc.

■ **TTMC ?®**. Ce jeu de questions-réponses oppose deux équipes qui doivent avancer sur un plateau en autoévaluant la difficulté de questions à laquelle ils peuvent répondre sur une thématique donnée.

Ces deux jeux d'équipe, en plus de la mobilisation des connaissances, permettent

d'apprécier la collaboration et la communication—les élèves devant s'entendre sur la réponse qu'ils proposent.

CONCLUSION

La création de ces jeux de société pour l'apprentissage des notions en lien avec le bloc 2 a été un outil efficace pour les élèves aides-soignants. Ils ont ainsi en amont des évaluations bénéficié d'un temps de révision de manière ludique sur les fondamentaux. Par ailleurs, nous avons retrouvé lors de ce travail dirigé de l'entraide et du partage tels des moyens mnémotechniques pour retenir certaines notions.

Lors de l'enquête de satisfaction du bloc, les élèves témoignent du plaisir qu'ils ont eu à réviser par le jeu—méthode pédagogique qu'ils ont trouvée originale et bénéfique. Ils indiquent avoir renforcé leurs connaissances tout en passant un agréable moment avec la promotion et les formateurs.

Cette première expérience nous a convaincus des bienfaits d'aborder les fondamentaux en termes de révision des acquis de manière innovante et ludique sans pour autant oublier les exigences de cette formation. Nous faisons donc le choix de renouveler cette séquence pédagogique pour les prochaines promotions et sommes déjà en construction de nouveaux jeux. ■

*Déclaration de liens d'intérêts
Les autrices déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.*

Climats à l'Unesco : 10 ans déjà

Beaune

Ils ont été présentés à la ministre de la Santé : ces jeux de société forment des aides-soignants

Virginie Brelot-Lemaire et Angélique Gutierrez, formatrices à l'Ifsi (Institut de formation en soins infirmiers) de Beaune, ont créé la boîte Soigne tes révisions. Un coffret qui contient huit jeux de société pour aider les futurs aides-soignants à se former et à acquérir les notions essentielles pour leur métier.

Charlotte Deley - 03 août 2025 à 07:00 | mis à jour le 03 août 2025 à 09:18 - Temps de lecture : 3 min



Virginie Brelot-Lemaire, cadre supérieure de santé au sein de l'Ifsi de Beaune, et Angélique Gutierrez, faisant fonction cadre de santé formatrice à l'Ifsi de Beaune, avec la boîte de jeux, Soigne tes révisions. Photo Angélique Gutierrez

Plus qu'un simple jeu, la boîte Soigne tes révisions a été créée sur-mesure pour la formation des futurs aides-soignants. Imaginée et conçue par Virginie Brelot-Lemaire, cadre supérieure de santé à l' [Ifsi \(institut en soins infirmiers\)](#) de Beaune, et Angélique Gutierrez, faisant fonction de cadre de santé dans le même organisme, elle contient huit jeux de société éducatifs et pédagogiques. En s'inspirant des règles de jeux bien connus du grand public, tels que Triomino, Dooble, Just one ou le Time's up, les deux professionnelles ont imaginé une déclinaison spéciale santé.

« Nous sommes formatrices depuis plusieurs années. C'est pour offrir un support différent, davantage ludique, plus intuitif aux étudiants que j'ai commencé à créer des jeux de société. Au départ, j'ai fait ça chez moi, le soir ou sur mon temps libre.

Articles les plus lus

Culture - Loisirs

- 1** **Dijon.** Boutiques de produits régionaux : les touristes sont-ils les principaux clients ? [🔖](#)
- 2** **La Rochepot.** Ils ont sorti leurs voitures et caravanes des années 60 : « Il y a un peu de ... [🔖](#)
- 3** **Nan-sous-Thil.** Cette aide-soignante est passionnée de photographie de nature : « Mon objectif ... [🔖](#)

12/08/2025 10:42

Beaune. Ils ont été présentés à la ministre de la Santé : ces jeux de société forment des aides-soignants

Les étudiants pouvaient les utiliser pour apprendre le vocabulaire médical par exemple », se souvient Virginie Brelot-Lemaire, rejointe dans l'aventure par sa consœur Angélique Gutierrez au cours de l'année 2022.

Huit jeux en équipe ou en solo

À la suite des formations, des enquêtes de satisfaction démontrent que les élèves apprécient ces séquences pédagogiques. « Les étudiants étaient réceptifs et nous en avons parlé à d'autres organismes, avec l'idée de faire davantage connaître cette boîte de jeux », précisent les deux professionnelles.

Après un premier article de présentation, publié dans la revue *Soins Aides-soignantes*, au début de l'année 2025, les retours ne se font pas attendre. Les autres instituts de formation s'intéressent au prototype et les demandes pour en bénéficier arrivent. C'est là que l'idée de vendre une boîte de jeux arrive. À l'intérieur, ce sont huit jeux qui sont proposés. « Ils peuvent se jouer en équipe ou en solo ».

01 / 02 La boîte Soigne tes révisions contient huit jeux de société, créés spécialement pour la formation des aides-soignants. Photo Angélique Gutierrez

Soutenues par les Hospices civils de Beaune

« Côté financement, le groupement d'études, de recherches et d'actions pour la formation aide-soignante (Geracfas), qui est une association, nous a suivies dans notre projet. Nous avons ensuite trouvé la maison d'édition Virevolte, basée à Lyon, pour le graphisme des jeux et la fabrication de la boîte ». Le premier rendez-vous avec l'éditeur a lieu le 15 mars 2025.

Depuis, tout s'est accéléré. « Nous n'avons pas vraiment touché terre mais c'était pour la bonne cause », sourient Virginie Brelot-Lemaire et Angélique Gutierrez. Soutenues également par la direction des Hospices civils de Beaune, les créatrices peuvent apposer le logo de l'hôpital sur le packaging de la boîte. Jeudi 10 juillet, elles ont même pu présenter le projet à [Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles \(lire par ailleurs\)](#).

La boîte vendue à 110 euros l'unité

Aujourd'hui commercialisée, la boîte est vendue à 110 euros l'unité. Tous les bénéfices reviennent au Geracfas « afin que l'association puisse financer de nouveaux projets ». Si les particuliers peuvent se la procurer, ce sont surtout les organismes de formation, les établissements scolaires ou encore les entreprises qui sont ciblés.

Pour commander la boîte Soigne tes révisions, écrire un mail aux adresses virginie.brelot@ch-beaune.fr ou angelique.gutierrez@ch-beaune.fr



Les jeux présentés à la ministre de la Santé

L'occasion était trop belle. Lors de la pose de la première pierre du nouveau bâtiment hospitalier des Hospices civils de Beaune, jeudi 10 juillet, Virginie Brelot-Lemaire et Angélique Gutierrez, formatrices au sein de l'Ifsi de Beaune, ont présenté la boîte de jeux, Soigne tes révisions, à Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles. Une présentation émouvante pour les deux cadres de santé qui ont eu tout juste le temps de finaliser la boîte avant la visite ministérielle.

« La ministre a très bien reçu le projet. Désormais, nous aimerions recevoir le haut patronage de la part du ministère afin de pouvoir l'apposer sur les boîtes de jeux. Cela donnera encore plus de poids et de visibilité à notre projet », sourient les professionnelles, qui ont également reçu le soutien des Hospices civils de Beaune pour leur création.

Culture - Loisirs Jeux vidéo +

► Signaler une faute, une erreur dans cet article

GUIDE _____

DE LA CONSTRUCTION DES EVALUATIONS DES PROCESSUS



VIRGINIE BRELOT LEMAIRE - GERALD TIROT
2024

SOMMAIRE

1- La docimologie	p.3
2- L'évaluation	p.4-5
3- La taxonomie de Bloom	p.6
4- Les étapes de la construction d'une évaluation en lien avec les processus	p.7
5- Les conseils	p.8
6- Un exemple	p.9-11
7- Bibliographie	p.12-13

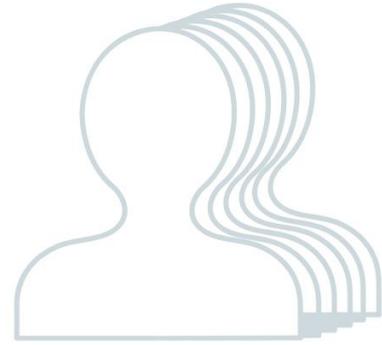


1- La docimologie

Le **docimologie** est la science des évaluations.

Elle vise à rendre les évaluations plus **objectives** et **fiables** en identifiant les facteurs subjectifs qui peuvent influencer la notation, tels que les biais des examinateurs ou les conditions d'examen.

Elle **évalue l'efficacité** des **méthodes** pédagogiques et permet ainsi **d'ajuster** les **stratégies d'enseignement** en fonction des résultats obtenus par les étudiants.



Objectifs :

- **Identifier** les **enjeux** de l'évaluation.
- **Construire** des évaluations plus **objectives**.
- **Harmoniser** les évaluations dans le cadres de l'étude des processus.
- **Analyser** les **pratiques évaluatives** et son corolaire les **méthodes pédagogiques**.





2- L'évaluation en IFSI

L'évaluation **valorise les acquis** des apprenants.

En pédagogie , l'évaluation est au **centre** de tout **apprentissage** par l'**attribution d'une note** (= valeur) dans un but final de **certification**.

Elle donne au formateur une **information** sur les **éléments acquis, compris** par les ESI.

Elle est à la fois pour le formateur et pour l'ESI un **processus de professionnalisation** (questionne le chemin parcouru, les méthodes pédagogiques/apprentissages, les acquis, ce qui est à améliorer).

3 types d'évaluation mobilisées à l'IFP :

Evaluation des pré-requis : Avant les enseignements, elle a pour objectif de réaliser un diagnostic du niveau des apprenants et permet d'adapter l'approche des enseignements.

Formative : A pour objectif de réaliser un bilan des apprentissages dans un objectif de réguler les méthodes (tant chez l'apprenant que pour le formateur) pour répondre aux attendus . (ex : préparation aux évaluations, synthèses). Elle peut avoir lieu lors d'un cours ou lors d'une séquence spécifique

Sommative : A pour fonction de certifier une compétence, de mettre une note, une appréciation (ex : partiels, évaluations de stage)

2- L'évaluation en IFSI

Comment évaluer ?

- **QROC (question à réponse ouverte courte)** : Elles exigent des apprenants qu'ils fournissent des réponses concises, ce qui permet de tester leurs connaissances des faits et des concepts. Réponse attendue en quelques mots.
- **QCS (Question à choix simple) ou QRU (Question, à réponse unique)**– Réponse oui/non – Vrai/faux.
- **QCM (Question à choix multiples)** : Ils sont un choix populaire pour l'évaluation, car ils permettent de couvrir un large éventail de sujets et de corriger objectivement, en particulier pour les grands groupes. Texte d'annonce – 5 propositions - nombre de réponses indiqué.
- **Question rédactionnelle** : Elles permettent aux apprenants de formuler des réponses détaillées et de démontrer leur pensée critique et leurs compétences en matière d'argumentation. Elle évalue le niveau de connaissances déclaratives et la qualité de l'expression écrite.
- **Question d'ordonnement** : Elles exigent des apprenants qu'ils classent les éléments dans un ordre particulier, comme un ordre chronologique ou un ordre de priorité.
- **Question d'appariement** : Elles exigent des apprenants qu'ils associent des éléments, tels que des termes à des définitions ou des causes à des effets. Ce qui permet de tester leur compréhension des relations entre les concepts.
- **Textes à trous** : Ils exigent des apprenants qu'ils remplissent les blancs d'un texte avec les mots ou les expressions manquants, ce qui permet de tester leur compréhension du contexte et la maîtrise du vocabulaire.
- **Etudes de cas** : Elles fournissent un contexte réel pour évaluer les compétences de résolution de problèmes et la capacité à appliquer des connaissances théoriques.
- **Examens oraux/Exposés** : Ils permettent d'évaluer les compétences de communication et la profondeur de la compréhension d'un apprenant.

3- La taxonomie de Bloom

Benjamin Bloom psychologue américain spécialisé en pédagogie

La **Taxonomie de Bloom révisée par Lorin Anderson** classe les **niveaux d'apprentissage** et met en lien les **modalités d'évaluation**. Elle **structure** les évaluations au regard de **6 niveaux**. Cela permet de **varier** les **types de questions**, d'**évaluer différents niveaux de difficultés**.

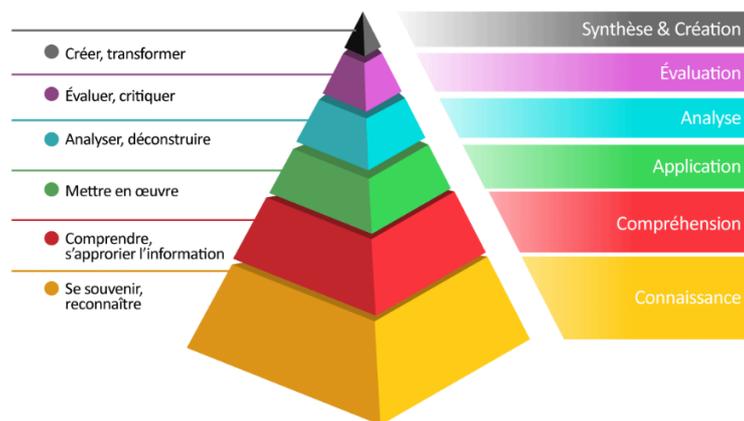
De ce fait, le temps et les points seront répartis en fonction du niveau attendu (cf exemple d'évaluation).

En utilisant cette taxonomie, l'analyse des résultats indiquera **à quel niveau se situent les ESI** et ainsi de **réajuster, personnaliser les contenus et méthodes pédagogiques**.

Vous utiliserez donc des :

- **Questions à choix multiples** pour **les niveaux inférieurs**.
- **Questions à réponse courte** pour **les niveaux intermédiaires**.
- **Questions à développement** pour **les niveaux supérieurs**.

Taxonomie de Bloom



Cette pyramide représente les différents niveaux de pensée (de cognition) que l'on utilise quand on apprend. Chaque niveau se construit sur la base du niveau qui le précède. Il est indispensable de maîtriser les compétences des premiers niveaux avant de pouvoir utiliser correctement et efficacement celles de niveaux supérieurs.



4- Les étapes de la construction d'une évaluation en lien avec les processus

La construction de l'évaluation se fait en **amont de la conception** de l'unité d'enseignement. Elle **s'appuie** sur la **fiche projet d'UE** qui cible les objectifs, le enseignements et les fondamentaux attendus.

Les **explications des modalités d'évaluation sont explicités** aux apprenants lors de la présentation de l'UE.

Dans le cadre des UE processus, **les recommandations du référentiel** de formation sont :

- L'anatomie et la physiologie sont étudiées et mises en lien avec le processus.
- Les processus sont expliqués dans leurs mécanismes, leurs impacts, leurs complications, leurs interférences.
- Les pathologies sont travaillées : épidémiologie, physiopathologie, symptomatologie, étiologie, thérapeutiques, complications, évolution, et toujours en lien avec les personnes et populations atteintes.

De la sémiologie en lien avec le processus est également attendu.

Objectif cognitif Habilité	Connaissance Mémoriser	Compréhension Comprendre	Application Appliquer	Analyse Analyser	Synthèse Évaluer	Jugement Évaluation Créer
Caractérisation de ce niveau hiérarchique	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Repérer de l'information et s'en souvenir. ▲ Connaître des événements, des dates, des lieux, des faits. ▲ Connaître de grandes idées, des règles, des lois, des formules. 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Saisir des significations. ▲ Traduire des connaissances dans un nouveau contexte. ▲ Interpréter des faits à partir d'un cadre donné. 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Réinvestir des méthodes, des concepts et des théories dans de nouvelles situations. ▲ Résoudre des problèmes en mobilisant les compétences et connaissances requises. 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Percevoir des tendances. Reconnaître les sous-entendus. ▲ Extraire des éléments. ▲ Identifier les parties constituantes d'un tout pour en distinguer les idées 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Utiliser des idées disponibles pour en créer de nouvelles. Généraliser à partir d'un certain nombre de faits. ▲ Mettre en rapport des connaissances issues de plusieurs domaines. 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Comparer et distinguer des idées. ▲ Déterminer la valeur de théories et d'exposés. Poser des choix en fonction d'arguments raisonnés. ▲ Vérifier la valeur des preuves. ▲ Reconnaître la part de subjectivité.
Capacité à	Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.	Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.	Sélectionner et transférer des données pour réaliser une tâche ou résoudre un problème.	Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.	Concevoir, intégrer et conjuguer des idées en une proposition, un plan, un produit nouveau.	Estimer, évaluer ou critiquer en fonction de normes et de critères que l'on se construit.
Habilités requises	Mémoire	Connaissance	Connaissance Compréhension	Connaissance Compréhension Application	Connaissance Compréhension Application Analyse Évaluation	Connaissance Compréhension Application Analyse
Exemples de Verbes d'action	<ul style="list-style-type: none"> Clir Décrire Définir Énumérer Désigner Nommer Sélectionner Identifier 	<ul style="list-style-type: none"> Expliquer Démontrer Préciser Interpréter Résumer Traduire Illustrer Discuter Extrapoler 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer Adapter Employer Compléter Calculer Résoudre Établir Mettre en œuvre Poser Représenter Schématiser Traiter 	<ul style="list-style-type: none"> Décomposer Extraire Rechercher Choisir Discriminer Comparer Catégoriser Inférer 	<ul style="list-style-type: none"> Composer Construire Créer Élaborer Inventer Mettre en rapport Organiser Planifier Réarranger 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer Juger Argumenter Critiquer Décider Tester Justifier Défendre Recommander
Critère d'évaluation	La réponse donnée est identique à celle qui devait être mémorisée.	La réponse donnée a le même sens que l'information à reformuler.	La règle imposée ou choisie a bien été appliquée et le résultat est juste (une seule solution possible).	La réponse donnée est juste et complète.	Réponse pertinente, scientifiquement viable, et originale.	

Complexification

5- Les conseils

- **Se re-poser la question** : à la fin des enseignements, l'ESI est préparé à... (cf J. POTTIEZ)
- **Homogénéiser la formulation** des questions : forme affirmative par exemple.
- Utiliser **la variété des questions** pour atteindre les différents niveaux, en complexifiant au fur et à mesure (cf tableau ci-dessous)
- S'assurer que les questions **soient claires, sans ambiguïté**, avec du vocabulaire abordé lors des enseignements.
- Veillez à ce que les questions **correspondent aux objectifs et aux fondamentaux** définis dans la fiche de l'UE.
- Vérifier le **nombre de points**
- **Faire valider** l'évaluation en comité de lecture.
- **Analyser les résultats : niveau atteint et profil des apprenants.**
- **Réaliser un feed-back / rétroaction avec les apprenants** : joue un rôle essentiel dans la progression des apprentissages, de la motivation et favorise l'autorégulation chez l'apprenant. Permet d'optimiser les pratiques du formateur.

Se rappeler	Comprendre	Appliquer	Analyser	Évaluer	Créer
Définir	Traduire	Appliquer	Analyser	Discriminer	Créer
Distinguer	Illustrer	Développer	Examiner	Estimer	Planifier
Identifier	Représenter	Combiner	Fouiller	Mesurer	Projeter
Reconnaître	Dire avec ses mots	Déterminer	Relier	Critiquer	Assembler
Citer	Distinguer	Illustrer	Regrouper	Vérifier	Inventer
Copier	Classifier	Représenter	Corréler	Expérimenter	Imaginer
Décrire	Associer	Calculer	Discriminer	Juger	Concevoir
Désigner	Regrouper	Expérimenter	Interpréter	Détecter	Fabriquer
Nommer	Comparer	Simuler	Inventorier	Surveiller	Faire
Dire	Donner un exemple	Résoudre	Détecter	Argumenter	Construire
Formuler	Paraphraser	Démontrer	Classer	Valider	Produire
Spécifier	Estimer	Préparer	Ordonner	Réviser	Exprimer
Étiqueter	Décrire	Compléter	Prioriser	Reformuler	Mettre en œuvre
Énumérer	Reformuler	Pratiquer	Illustrer	Défendre	Programmer
Reproduire	Généraliser	Produire	Schématiser	Convaincre	Filmer
Relier	Expliquer	Modifier	Expliquer	Persuader	Animer
Ordonner	Démontrer	Construire	Catégoriser	Déduire	Blogger
Sélectionner	Déterminer	Interviewer	Déduire	Prédire	Combiner (mixing)
Lister	Interpréter	Dramatiser	Discerner	Conclure	Publier
Localiser	Préciser	Administrer	Comparer	Évaluer	Réaliser et monter des vidéos, des podcast
Trouver	Résumer	Développer	Diviser	Noter	Radiodiffuser
Pointer	Rapporter	Utiliser	Rechercher	Choisir	Diriger
Partager des signets	Interpréter	Employer	Simplifier	Décider	Rédiger dans un wiki (wiki-ing),...
Chercher sur Internet	Catégoriser	Transférer	Identifier	Recommander	
...	Discuter	Adapter	Organiser	Justifier	
	Faire une recherche avancée (booléen)	Établir	Structurer	Optimiser	
	Écrire dans un blogue	Réaliser	Intégrer	Interpréter	
	Twitter	Implanter	Aggréger	Tester	
	Mettre des balises (tag)	Prendre en charge	Valider	Commenter sur Internet	
	Commenter	Exécuter	Rétro-concevoir (comprendre comment est conçu l'objet)	Modérer	
	Annoter	Faire fonctionner	Pirater	Collaborer	
	...	Charger (loading)	...	Se réseauter	
		Jouer		Réaliser la maintenance	
		Opérer		...	
		Recharger (uploading)			
		Partager			
		Éditer			
		...			



6- Exemple

QUEL TYPE DE QUESTION PAR NIVEAU ?

Niveau 1 : Se rappeler (1 à 2 min par question)

Définir des termes clés liés au processus.

Identifier les signes à surveiller chez un patient présentant...

Nommer le schéma et les différentes parties.

Repérer dans la situation, les signes cliniques en lien avec ...

Niveau 2 : Comprendre (4 à 5 min par question)

Associer les signes cliniques aux pathologies suivantes

Calculer le score de Galsgaw à partir des données cliniques.

Différencier l'AVC de type ischémique et celui de type hémorragique.

Différencier les signes qui appartiennent à l'IRC/IRA.

Décrire le mécanisme infectieux...

Expliquer le rôle de l'infirmier dans la prise d'un patient présentant une schizophrénie.

Illustrer le processus par un schéma, une carte mentale.

Ordonner les étapes de consolidation des os suite à une fracture.

Prioriser /ordonner les actions de soin de l'IDE citées dans la prise en soin d'un patient qui présente une détresse respiratoire...

Traduire/Reformuler par un langage professionnel les transmissions suivantes (mots en gras à traduire).

Niveau 3 : Appliquer (5 à 8 min par question)

Compléter les actions réalisées par l'IDE par des actions que vous estimez nécessaires à la prise en soin... (2/3 nouvelles actions attendues).

Démontrer comment vous réaliserez tel soin... sur un patient présentant ...

Déterminer l'échelle d'évaluation à utiliser dans la prise en soin de Mr X.

Déterminer 2 objectifs de soins prioritaires dans la situation.

Expliquer pourquoi vous utilisez l'échelle Algoplus chez une personne porteuse d'une démence.



6- Exemple

QUEL TYPE DE QUESTION PAR NIVEAU ?

Niveau 4 : Analyser (7 à 10 min par question)

Analyser le cas clinique proposé pour énoncer les risques chez un patient porteur d'une immobilisation...

Analyser les mécanismes physiopathologiques de l'obstruction dans la BPCO et l'asthme

Comparer névrose et psychose

Classer les effets secondaires de la chimiothérapie et de la radiothérapie

Prioriser la prise en soin des patients accueillis aux urgences présentant (énoncer des pathologies d'un même processus étudié)

Niveau 5 : Évaluer (10 à 15 min par question)

Interpréter le bilan...chez un patient présentant...

Niveau 6 : Créer (15 à 20 min par question)

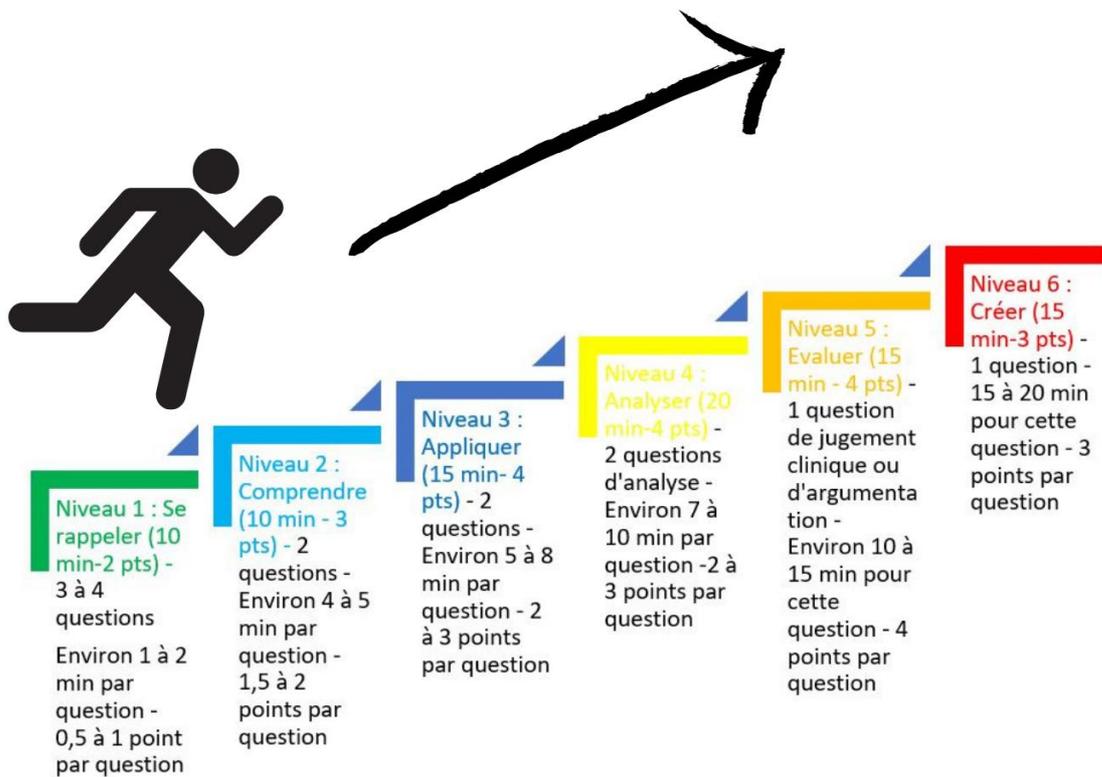
Concevoir une démarche d'information/d'éducation pour prévenir les risques de..., pour éviter les complications...

Elaborer un programme de prévention...en lien avec les étiologies couramment rencontrées



6- Exemple

Utilisation des niveaux taxonomiques lors d'une évaluation



PRÉVOIR UNE MARGE DE 5 À 10 MIN POUR LA RELECTURE

Le nombre de questions par niveau peut être ajusté en fonction de la complexité du sujet et de l'année de formation des étudiants.

7- Bibliographie/Sitographie



Bernard, H. (2011). Comment évaluer, améliorer, valoriser l'enseignement supérieur ? professeurs, cadres dirigeants, responsables pédagogiques . Éditions du Renouveau pédagogique ; De Boeck.

Brillet, F. (2012). L'évaluation des compétences : enjeux et effets en terme de changement. Recherches en Sciences de Gestion , ISEOR.

Faulx, D., Danse, C. et Ruano-Borbalan, J.-C. (trad.). (2015). Comment favoriser l'apprentissage et la formation des adultes ? De Boeck Supérieur.

Leclercq, D., Nicaise, J. et Demeuse, M. (2004). Docimologie critique : des difficultés de noter des copies et d'attribuer des notes aux élèves. Dans L. Mottier Lopez et W. Tessaro (dir.), Le jugement professionnel en évaluation (p. 273-292). Presses de l'Université du Québec.

Lemenu, D. et Heinen, E. (dir.). (2015). Comment passer des compétences à l'évaluation des acquis des étudiants ? Guide méthodologique pour une approche programme dans l'enseignement supérieur . De Boeck.

Pelaccia, T. (réal.). (2016). Comment [mieux] former et évaluer les étudiants en médecine et en sciences de la santé ? De Boeck Supérieur.

Pottiez Jonathan. (2024). L'évaluation de la formation. Dunod.

Tardif, M., Borges, C. et Malo, A. (dir.). (2012). Le virage réflexif en éducation . De Boeck.

7- Bibliographie/Sitographie



Bien Enseigner. (sd). La taxonomie de Bloom : Comprendre et appliquer. <https://www.bienenseigner.com/taxonomie-de-bloom/>

Etre capable de.. ou être préparé(e) à... ?
<https://jonathanpottiez.substack.com/etre-capable-de-ou-etre-preparee>

Ministère des Solidarités et de la Santé. (2009). Référentiel de formation. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009_annexe_2.pdf

UNIVERSITE DE LAVAL.

<https://www.enseigner.ulaval.ca/pedagogie/differentes-fonctions-de-levaluation>

<https://www.enseigner.ulaval.ca/pedagogie>

<https://www.enseigner.ulaval.ca/pedagogie/methodes-devaluation>

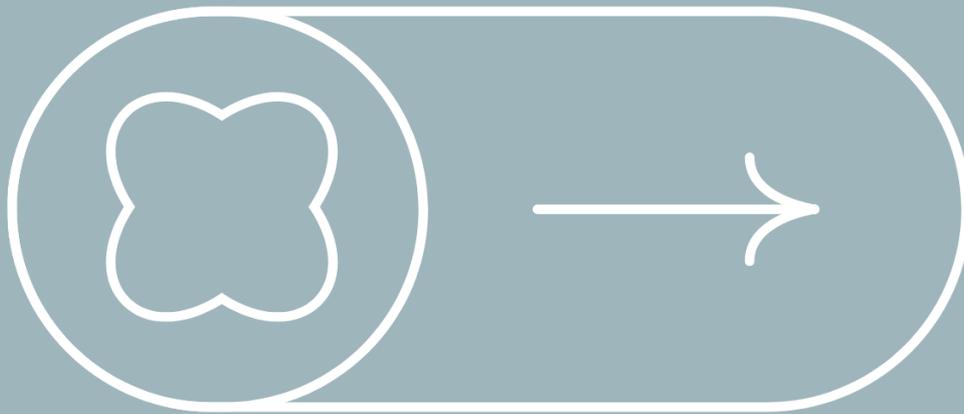
Infos Cefiec. (mars 2016). L'évaluation des compétences. Info Cefiec , 36.

CESIFORME. (2018). Formation : Optimiser les pratiques évaluatives des professionnels de santé en devenir.

VIRGINIE BRELOT LEMAIRE - GERALD TIROT

Savoir évaluer pour savoir où aller et mieux former

C'est à vous...



ALTERNANCE 2025-2026

SEM	DATE	L1	L2	L3	AS
35	25/8 au 29/8/25				M1 35 H
36	1/9 AU 5/9	IFP	IFP	IFP	M1 21H + API 7H
37	8/9 AU 12/9	IFP	IFP	IFP	M1 35 H
38	15/9 AU 19/9	IFP	STAGE	IFP	M1 28H + API 7H
39	22/9 AU 26/9	IFP	STAGE	STAGE	M8 35H
40	29/9 AU 3/10	IFP	STAGE	STAGE	M6 35H
41	6/10 AU 10/10	IFP	STAGE	STAGE	M1 12,5H + API 21H + SPED 2,5H
42	13/10 AU 17/10	IFP	STAGE	STAGE	STAGE
43	20/10 AU 24/10	IFP	STAGE	STAGE	STAGE
44	27/10 AU 31/10	IFP	IFP	STAGE	STAGE
45	3/11 AU 7/11	STAGE	IFP	STAGE	STAGE
46	10/11 AU 14/11	STAGE	IFP	STAGE	STAGE
47	17/11 AU 21/11	STAGE	IFP	STAGE	M1 15,5H + SPED 2H + M2 19H
48	24/11 AU 28/11	STAGE	IFP	STAGE	M2 2H + M6 33 H
49	1/12 AU 5/12	STAGE	IFP	IFP	M6 2H + M7 21H + M9 12H
50	8/12 AU 12/12	IFP	IFP	IFP	M9 23H + M10 12H
51	15/12 AU 19/12	IFP	IFP	IFP	M10 35H
52	22/12 AU 26/12	VACANCES	VACANCES	VACANCES	VACANCES
1	29/12 AU 2/1	VACANCES	VACANCES	VACANCES	IFP/TPG 35H
2	5/1 AU 9/1	IFP	STAGE	IFP	M10 23H + M3 12H
3	12/1 AU 16/1	IFP	STAGE	IFP	STAGE
4	19/1 AU 23/1	IFP	STAGE	IFP	STAGE
5	26/1 AU 30/1	IFP	STAGE	IFP	STAGE
6	2/2 AU 6/2	IFP	IFP	STAGE	STAGE
7	9/2 AU 13/2	STAGE	IFP	STAGE	STAGE
8	16/2 AU 20/2	STAGE	IFP	STAGE	M3 8H + M4 26,5H + SPED 0,5H
9	23/2 AU 27/2	STAGE	IFP	STAGE	M3 21,5H + SPED 0,5H + M4 14H
10	2/2 AU 6/3	STAGE	IFP	STAGE	M3 27,5H + M4 8,5H
11	9/3 AU 13/3	STAGE	IFP	IFP	STAGE
12	16/3 AU 20/3	IFP	IFP	IFP	STAGE
13	23/3 AU 27/3	IFP	IFP	IFP	STAGE
14	30/3 AU 3/4	IFP	IFP	IFP	STAGE
15	6/4 AU 10/4	VACANCES	VACANCES	VACANCES	STAGE
16	13/4 AU 17/4	VACANCES	VACANCES	VACANCES	VACANCES
17	20/4 AU 24/4	STAGE	IFP	IFP	M5 35H
18	27/4 AU 1/5	STAGE	IFP	STAGE	M3 8H + M4 26,5H + SPED 0,5H
19	4/5 AU 8/5	STAGE	IFP	STAGE	M4 35H
20	11/5 AU 15/5	STAGE	STAGE	STAGE	M4 35H
21	18/5 AU 22/5	STAGE	STAGE	STAGE	M4 35H + SPED 0,5H
22	25/5 AU 29/5	IFP	STAGE	STAGE	STAGE
23	1/6 AU 5/6	IFP	STAGE	STAGE	STAGE
24	8/6 AU 12/6	IFP	STAGE	STAGE	STAGE
25	15/6 AU 19/6	IFP	STAGE	STAGE	STAGE
26	22/6 AU 26/6	IFP	STAGE	STAGE	STAGE
27	29/6 AU 3/7	IFP	IFP	STAGE	STAGE
28	6/7 AU 10/7	VACANCES	VACANCES	VACANCES	STAGE
29	13/7 AU 17/7	VACANCES	VACANCES	VACANCES	VACANCES
30	20/7 AU 24/7	VACANCES	VACANCES	VACANCES	
31	27/7 AU 31/7	VACANCES	VACANCES	VACANCES	
32	3/8 AU 7/8	VACANCES	VACANCES	VACANCES	
33	10/8 AU 14/8	VACANCES	VACANCES	VACANCES	
34	17/8 AU 21/8	VACANCES	VACANCES	VACANCES	
35	24/8 AU 28/8	VACANCES	VACANCES	VACANCES	
36	31/8 AU 4/9				



Hospices Civils de Beaune
Centre Hospitalier Philippe le Bon

**INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES
DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE**

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

CONVENTION DE STAGE

Entre les soussignés :

Monsieur Guillaume KOCH, Directeur des Hospices Civils de Beaune

Représenté par :

Madame Sandrine FAUCHER, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Beaune (IFSI)

Et

Etablissement : -

Représenté par Monsieur , Directeur

Pour l'étudiant :

Etudiant(e) en soins infirmiers de X Année

Dates du stage :

Service ou unité :

Vu le référentiel de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier, annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009,

☐ Article 1 :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de déroulement du stage dont la finalité est d'assurer l'acquisition et le développement de compétences professionnelles des étudiants en soins infirmiers.

Le stage s'appuiera sur des **objectifs définis et communiqués** aux responsables de l'encadrement du stage, et validés en amont par les cadres de santé formateurs référents **du stage**.

Cette convention est adressée au préalable de la période de stage, par voie postale, aux structures d'accueil.

☐ Article 2 :

Durant le stage, le stagiaire conserve son **statut d'étudiant** en soins infirmiers.

L'étudiant(e) ne peut en aucun cas remplacer le personnel en fonction.

L'étudiant(e) ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'établissement qui le (la) reçoit.

L'étudiant(e) doit respecter les obligations générales et le règlement intérieur de l'établissement et de l'unité/service qui l'accueille. Il (elle) doit respecter les règles générales de discipline et de déontologie professionnelle, notamment l'obligation de discrétion et de secret professionnel.

☐ **Article 3 :**

L'amplitude des horaires doit respecter la **réglementation en vigueur** : 35 heures par semaine (du lundi au vendredi) à raison de 7 heures par jour et une interruption de 11 à 12 heures entre deux jours de stage, selon la législation applicable aux établissements publics ou privés.

La réalisation d'horaires en discontinu est possible sous réserve du respect de la législation du travail en vigueur : 10 heures 30 d'amplitude horaire maximum avec 2 périodes maximum d'au moins 3 heures chacune.

A partir du semestre 4 et **sous réserve de l'autorisation de la directrice de l'IFSI** :

- conformément à la circulaire du 20 juillet 2011 et à l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009, les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jour férié sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement de qualité.
- Afin de favoriser l'intégration et le suivi de l'étudiant(e), celui-ci (celle-ci) peut effectuer son stage sur la même amplitude horaire que les personnels infirmiers du lieu d'accueil.

☐ **Article 4 :**

Les frais d'hébergement et de nourriture restent à la charge de l'étudiant(e). Celui-ci (celle-ci) perçoit des indemnités de stage et des frais de déplacement versés par l'IFSI.

☐ **Article 5 :**

Instruction n°DGOS/RH1/2020/155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage : **les établissements et structures d'accueil en stage sont chargés de fournir, gérer et entretenir gratuitement les tenues des étudiants en soins infirmiers.**

☐ **Article 6 :**

L'étudiant(e) est en droit de bénéficier d'un **encadrement de qualité**.

Pendant la durée de son stage, l'étudiant(e) est placé(e) sous **l'autorité du responsable de la structure d'accueil et sous la responsabilité du maître de stage**, du ou des tuteurs et des professionnels infirmiers diplômés de proximité.

Le maître de stage est garant de la qualité des conditions d'encadrement ainsi que du respect de la législation en vigueur.

L'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à réaliser des prises en charge sans encadrement.

☐ **Article 7 :**

La charte d'encadrement, établie entre l'établissement d'accueil et l'IFSI, est portée à la connaissance des étudiants ainsi que le livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage.

L'IFSI communique à chaque lieu de stage le nom du **formateur référent de stage**.

☐ **Article 8 :**

L'étudiant(e) est autorisé(e) à se déplacer, sous couvert d'un encadrement, dans le cadre d'un parcours de stage, d'activités extrahospitalières ou nécessitant déplacements et d'activités libérales.

☐ **Article 9 :**

Les stages sont obligatoires.

La feuille intitulée « *planning prévisionnel de stage* » doit être **renvoyée à l'IFSI dès la première semaine de stage** et la feuille intitulée « *feuille de contrôle des heures effectuées en stage* » doit être **remplie, validée et signée par le maître de stage en fin de stage**.

Toute absence doit être signalée obligatoirement à l'IFSI dans les meilleurs délais et notée sur la feuille de bilan de stage ainsi que sur la « *feuille de contrôle des heures effectuées en stage* ». En cas d'absence, l'étudiant(e) est tenu(e) d'aviser l'IFSI et le lieu de stage le jour même et de **fournir un justificatif dans un délai de 48 heures maximum**.

Les absences sont régies par une législation spécifique à la formation infirmière : les compensations d'heures d'absences ou les aménagements d'horaires doivent être organisés en concertation et avec l'accord de la direction de l'IFSI.

☐ **Article 10 :**

L'étudiant(e) s'engage à signaler sans délais toute erreur, oubli ou évènement indésirable à l'infirmier présent et à rendre compte de son travail au responsable du stage. Le maître de stage et le directeur de l'IFSI sont obligatoirement prévenus par l'étudiant(e).

La Directrice de l'IFSI doit être informée, dans les plus brefs délais, par le responsable du stage, de tout incident, faute grave et/ou mise en danger d'un patient. Un **rapport circonstancié** doit être rédigé dans les 24 heures, porté à la connaissance de l'étudiant(e) et adressé à l'IFSI.

Selon la nature des faits, la Directrice de l'IFSI engagera les démarches en lien et convoquera les instances si nécessaires.

Le Directeur de la structure d'accueil et la Directrice de l'IFSI peuvent mettre un terme au stage au regard d'évènements, situations ou comportements non conformes aux obligations de stage et de formation.

☐ **Article 11 :**

A son arrivée en stage, l'étudiant(e) est tenu(e) de présenter au tuteur son portfolio destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétence acquis pour l'obtention du diplôme d'Etat infirmier.

Le tuteur de stage s'engage à évaluer la progression de l'étudiant(e), à effectuer un **bilan de mi-stage** et à le formaliser dans le portfolio dans le cadre d'un ou d'entretien(s) avec l'étudiant(e). L'évaluation du stage de l'étudiant(e) est effectuée par le tuteur en collaboration avec le maître de stage et les membres de l'équipe ayant effectivement assuré l'encadrement de l'étudiant(e). **Les évaluations doivent être réalisées en présence de l'étudiant(e)** et donner lieu à un échange. **Les documents de l'évaluation finale doivent être remis à l'étudiant(e) avant la fin de son stage.**

L'étudiant(e) a l'obligation de remettre ces documents dès son retour à l'IFSI au cadre de santé référent d'année.

☐ **Article 12 :**

Au cours du stage, l'étudiant(e) peut être amené(e) à rédiger un rapport sur un thème donné comme support à l'enseignement, à des travaux d'analyse ou à des évaluations. L'étudiant(e) s'engage à communiquer ses travaux au personnel d'encadrement.

☐ **Article 13 :**

Les étudiants infirmiers bénéficient d'un **suivi médical annuel** (donnant lieu à un certificat médical) par leur médecin traitant au cours de leur formation et sont à **jour des vaccinations légalement obligatoires**.

☐ **Article 14 :**

Les accidents dont peut être victime l'étudiant(e) sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage, et ceux survenant sur les trajets allers-retours domicile-lieu de stage et institut-lieu de stage sont gérés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

L'institut souscrit une assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile de l'étudiant en stage.

Cette assurance est souscrite par les Hospices Civils de Beaune auprès de la **BEAH, 8 Rue Alfred de VIGNY, 25000 BESANÇON**.

L'étudiant(e) souscrit une **assurance responsabilité civile individuelle** pour les dommages causés au tiers et les dommages aux biens sans lien direct avec l'activité en stage.

L'étudiant(e) s'engage à prévenir l'institut en cas d'accident ou de tout évènement en lien avec la responsabilité des différentes parties.

En cas d'accident survenant à l'étudiant(e), soit au cours du stage, soit au cours du trajet, l'établissement d'accueil s'engage à prévenir immédiatement la Directrice de l'IFSI et à lui faire parvenir tous les éléments et documents. Il appartiendra à celle-ci de remplir les formalités prévues par la législation.

Tout accident doit immédiatement être déclaré via le formulaire disponible au secrétariat de l'IFSI et la déclaration sera remise dans les 48 heures au Service des Ressources Humaines des Hospices Civils de Beaune.

☐ Article 15 :

La présente convention est conclue pour la durée du stage.

Elle peut être dénoncée, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Deux exemplaires sont à retourner, datés et signés, par le représentant de l'établissement d'accueil à :

Institut de Formation en Soins Infirmiers de Beaune
Avenue Guigone de Salins BP 40104
21203 BEAUNE Cedex.

Fait à Beaune, le

**Pour le Directeur
des Hospices Civils de Beaune,
Et par délégation,
La Directrice de l'IFSI**

**L'Etudiant
en Soins Infirmiers**

**Signature du Directeur
Cachet**

Sandrine FAUCHER



Hospices Civils de Beaune
Centre Hospitalier Philippe le Bon

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

AVENUE GUIGONE DE SALINS. B.P. 40104. 21203 BEAUNE CEDEX. TELEPHONE 03 80 24 44 49. FAX 03 80 24 45 83. Courriel : lst.sec.ifs@ch-beaune.fr

CONVENTION DE STAGE

Entre les soussignés :

Monsieur Guillaume KOCH, Directeur des Hospices Civils de Beaune

Représentée par :

Madame Sandrine FAUCHER, Directrice de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Beaune (IFAS)

Et

Etablissement :

Représenté par

Pour l'élève :

Elève aide-soignant

Dates du stage : **du**

Service ou unité :

La présente convention est spécifiée par l'article 4-3°, chapitre 1^{er}-Titre 1^{er} de l'**Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant**

Article 1 :

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de déroulement du stage dont la finalité est d'assurer **l'acquisition et le développement de compétences professionnelles** des élèves aides-soignants.

Le stage s'appuiera sur des **objectifs définis et communiqués** aux responsables de l'encadrement du stage, et validés en amont par les formateurs référents **du stage**.

Cette convention est adressée au préalable de la période de stage, par voie postale, aux structures d'accueil.

Article 2 :

Durant le stage, le stagiaire conserve son **statut d'élève aide-soignant**.

L'élève ne peut en aucun cas remplacer le personnel en fonction.

L'élève ne peut prétendre à **aucune rémunération** de la part de l'établissement qui le (la) reçoit.

L'élève doit **respecter les obligations générales et le règlement intérieur** de l'établissement et de l'unité/service qui l'accueille. Il (elle) doit respecter les règles générales de discipline et de déontologie professionnelle, notamment l'obligation de **discrétion** et de **secret professionnel**.

☐ **Article 3 :**

L'amplitude des horaires doit respecter la réglementation en vigueur : **35 heures hebdomadaires** (du lundi au vendredi) à raison de **7 heures par jour** et une **interruption de 11 heures à 12 heures entre deux jours de stage** selon la législation applicable aux établissements publics et privés.

La réalisation **d'horaires en discontinu** est possible sous réserve du respect de la législation du travail en vigueur : **10 heures 30 d'amplitude horaire maximum avec 2 périodes maximum d'au moins 3 heures chacune.**

Au cours de ces stages :

- l'élève bénéficiant d'un **contrat de travail** ou en **promotion professionnelle** réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

- l'élève issu(e) de la **formation professionnelle** ou **inscrit(e) à Pôle Emploi** réalise une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le **week-end** *

* Par « week-end », il faut comprendre la possibilité de travail le samedi uniquement (article L6343-4 du code du travail n'autorisant pas le travail du stagiaire le dimanche).

☐ **Article 4 :**

Les frais d'hébergement et de nourriture restent à la charge de l'élève.

☐ **Article 5 :**

Instruction n°DGOS/RH1/2020/155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage : **les établissements et structures d'accueil en stage sont chargés de fournir, gérer et entretenir gratuitement les tenues des élèves aides-soignants.**

☐ **Article 6:**

L'élève est en droit de bénéficier d'un **encadrement de qualité.**

Pendant la durée de son stage, l'élève est placé(e) sous **l'autorité du responsable de la structure d'accueil et sous la responsabilité du maître de stage** (responsable), du ou des tuteurs et des professionnels infirmiers et aides-soignants diplômés de proximité.

Le maître de stage (responsable) est garant de la qualité des conditions d'encadrement ainsi que du respect de la législation en vigueur.

L'élève n'est pas autorisé(e) à réaliser des prises en charge sans encadrement.

☐ **Article 7 :**

L'élève est autorisé(e) à se déplacer, sous couvert d'un encadrement, dans le cadre d'un parcours de stage, d'activités extrahospitalières ou libérales nécessitant des déplacements.

☐ **Article 8 :**

Les stages sont obligatoires.

La feuille intitulée « *planning prévisionnel de stage* » doit être **renvoyée à l'IFAS dès la première semaine de stage** et la feuille intitulée « *feuille de contrôle des heures effectuées en stage* » doit être **remplie, validée et signée par le maître de stage (responsable) en fin de stage.**

En cas d'absence, l'élève est tenu(e) d'aviser l'IFAS et le lieu de stage le jour même et de fournir un justificatif dans un délai de 48 heures maximum. Les absences doivent être notées sur la *feuille de bilan de stage* ainsi que sur la « *feuille de contrôle des heures effectuées en stage* ». Les absences sont régies par une **législation spécifique à la formation aide-soignante** (article 6, chapitre 1^{er}-Titre 1^{er} de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant): « *Toute absence doit être justifiée par un **certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements.** », « *les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel **ne peuvent excéder 5 pour cent de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.** ».**

Toute compensation d'absences ou aménagement d'horaires doit être organisé en concertation et avec l'accord de la direction de l'IFAS en respect de la réglementation en vigueur.

☐ **Article 9 :**

L'élève s'engage à **signaler sans délais toute erreur**, oubli ou évènement indésirable à l'infirmier et/ou l'aide-soignant présent et à rendre compte de son travail au responsable du stage. **Le maître de stage (responsable) et la directrice de l'IFAS sont obligatoirement prévenus par l'élève.**

La directrice de l'IFAS doit être informée, dans les plus brefs délais, par le responsable du stage, de tout incident, faute grave et/ou mise en danger d'un patient. Un **rapport circonstancié** doit être rédigé dans les 24 heures, porté à la connaissance de l'élève et adressé à l'IFAS.

Selon la nature des faits, la directrice de l'IFAS engagera les démarches en lien et convoquera si nécessaire les instances requises.

Le directeur de la structure d'accueil et la directrice de l'IFAS peuvent mettre un terme au stage au regard d'évènements, situations ou comportements non conformes aux obligations de stage et de formation.

☐ **Article 10 :**

A son arrivée en stage et tout au long de celui-ci, l'élève est tenu(e) de présenter « *son relevé journalier d'activité en stage* ».

Le tuteur de stage s'engage à évaluer la progression de l'élève, à effectuer un **bilan de mi-stage** et à le formaliser sur le document dédié lors d'un ou d'entretien(s) avec l'élève.

L'évaluation du stage de l'élève est effectuée par le tuteur en collaboration avec le maître de stage (responsable) et les membres de l'équipe ayant effectivement assuré l'encadrement de l'élève.

Les évaluations doivent être réalisées en présence de l'élève et donner lieu à un échange. **Les documents de l'évaluation finale doivent être remis à l'élève avant la fin de son stage.**

L'élève a l'obligation de remettre ces documents dès son retour à l'IFAS au formateur référent.

☐ **Article 11 :**

Les élèves aides-soignants bénéficient d'un **suivi médical** (donnant lieu à un certificat médical) par leur médecin traitant au cours de leur formation et sont à **jour des vaccinations légalement obligatoires.**

☐ **Article 12 :**

Les accidents dont peut être victime l'élève sur le lieu de stage ou à l'occasion des activités de stage, et ceux survenant sur les trajets allers-retours domicile-lieu de stage et institut-lieu de stage sont gérés par la **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).**

L'institut souscrit une **assurance** couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile de l'élève en stage.

Cette assurance est souscrite par les Hospices Civils de Beaune auprès de la **BEAH, 8 Rue Alfred de VIGNY, 25000 BESANÇON.**

L'élève souscrit une **assurance responsabilité civile individuelle** pour les dommages causés au tiers et les dommages aux biens sans lien direct avec l'activité en stage.

L'élève s'engage à **prévenir l'institut en cas d'accident ou de tout évènement en lien avec la responsabilité des différentes parties.**

En cas d'accident survenant à l'élève, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, **l'établissement d'accueil s'engage à prévenir immédiatement la directrice de l'IFAS et à lui faire parvenir tous les éléments et documents.** Il appartiendra à celle-ci de remplir les formalités prévues par la législation.

Tout accident doit immédiatement être déclaré via le formulaire disponible au secrétariat de l'IFAS et la déclaration sera remise dans les 48 heures au Service des Ressources Humaines des Hospices Civils de Beaune.

☐ **Article 13:**

La présente convention est conclue **pour la durée du stage.**

Elle peut être dénoncée, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, par **courrier recommandé avec accusé de réception.**

Deux exemplaires sont à retourner datés et signés, par le représentant de l'établissement d'accueil, à :

Institut de Formation d'Aides-Soignants de Beaune
Avenue Guigone de Salins BP 40104
21203 BEAUNE Cedex.

Fait à BEAUNE, le

A Le

Sandrine FAUCHER
DIRECTRICE DE L'IFAS

L'élève
Aide-Soignant

Signature du Directeur
Cachet




CERTIFICAT N° 02885
VERSION 1

IFSI IFAS DE BEAUNE
Avenue Guigone de Salins
BP 40104
21203 BEAUNE

N° de déclaration : 27210377421
N° SIREN : 200047827

SGS ICS, organisme certificateur, atteste que l'organisme susmentionné est certifié :



Pour la(les) catégorie(s) d'action concernée(s) :
Les actions de formation

Programme de certification :

- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail dans sa version en vigueur,
- Règlement de certification SGS ICS en vigueur

Certification prévue selon l'article L.6316-1 du Code du Travail
Délivré le : 21/07/2024
Valable jusqu'au : 20/07/2027

Siham VIDARD
Présidente de SGS ICS



BIBLIOGRAPHIE

Arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000277377/2020-12-09/> (consulté le 18/8/2024)

Arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif au diplôme d'état infirmier, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020961044/2021-01-08/> (consulté le 18/8/2024)

Le référentiel socle et transversal des compétences du numérique en santé, https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_viiireferentiel_de_compétences_numerique_en_sante_as_ap_2023.pdf, (consulté le 18/8/2024)

Loi « ma santé 2022 » et stratégie nationale de santé - Plans nationaux de santé publique Plan régional de santé 2018-2028 et schéma régional 2023-2028, <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028> (consulté le 18/8/2024)

Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000804607/?isSuggest=true> (consulté le 18/8/2024)

Projet d'établissement des HCB, <https://hopital.hospices-de-beaune.com/index.php/presentation-generale>, (consulté le 18/8/2025)

Rapport VAILLANT, https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_service_sanitaire_pr_vaillant.pdf (consulté le 18/8/2024)

Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028, <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr/wp-content/uploads/2023/12/SCHEMA-REGIONAL-DES-FORMATIONS-SANITAIRES-ET-SOCIALES-2023-2028.pdf>, (consulté le 18/8/2024)

MALAVIALLE, L. Un dispositif professionnalisant en formation initiale aide-soignante et auxiliaires de puériculture. Revue soins cadres, novembre 2006, N° 160, p70

PASTRE, P. Editorial. Education permanente : apprendre des situations, 1999, n°139, P11.

Taxonomie de Bloom, <https://www.bienenseigner.com/taxonomie-de-bloom/> (consulté le 13/8/2025)

Projet pédagogique qui sera présenté à l'ICOGI octobre 2025